



I. Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Saint-Quentin-en-Yvelines

A. Animation et Coordination :

1. Equipe projet
2. Comité technique
3. Comité de pilotage

B. Les partenaires :

1. ALEC SQY (Agence Local de l'Energie et du Climat)
2. CODESQY (Conseil de Développement de SQY)
3. Club Climat Energie SQY
4. IAU-ARENE

C. Phase I - le diagnostic (janvier 2017 à février 2018)

1. Concertation numérique
2. Plénière Codesqy (13 février 2018)

D. Phase II – la définition de la Stratégie territoriale (mars-avril 2018)

1. Conférence d'information
2. Des ateliers « Destination TEPOS » auprès du grand public
3. Définition de la stratégie territoriale en partenariat avec l'IAU – 27 Mars 2018

E. Phase III – la définition du programme d'actions

F. Communication

II. Prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de la réduction de la vulnérabilité du territoire dans les documents cadres et programme d'actions

- A. PLUs des communes
- B. PLUi à 7
- C. Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)
- D. Plan local de déplacements (PLD)
- E. Contrat Local de Santé (CLS)
- F. Environnement, biodiversité et patrimoine
- G. SDAL (Schéma Directeur de l'Aménagement Lumière)

III. Dispositif de suivi : ESQYMO

I. Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Saint-Quentin-en-Yvelines

L'article 188 de la **loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 impose aux EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant de plus de 20 000 habitants d'avoir adopté un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018. **Les modalités d'élaboration sont fixées par le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial.**

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de favoriser la transition énergétique (efficacité énergétique, sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables) en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Ils intègrent les enjeux de qualité de l'air.

Le décret impose un ensemble d'études et analyses obligatoires dans le cadre du diagnostic du PCAET et des domaines obligatoires de définition d'objectifs stratégiques et opérationnels (réduction des émissions de GES, énergie renouvelables, adaptation au changement climatique...).

L'élaboration du PCAET doit comprendre 3 phases, un diagnostic territorial, la définition des objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi qu'un programme d'actions. Ce plan doit également intégrer un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats. Le PCAET est reconduit de fait, il sera révisé tous les 6 ans ainsi le changement climatique, la qualité de l'air et les énergies apparaissent dans le tableau de bord des élus sur le long terme. Il s'agit d'un cycle permanent de mesure-action-évaluation-progression.

Le décret **précise que le programme d'actions du PCAET définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, et l'établissement public qui engage l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation.**

Les **Objectifs de la loi TECV à l'horizon 2030** sont la réduction de 40% des émissions de GES par rapport à 1990, la réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 et une proportion de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Le PCAET doit être compatible avec le **Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) 2012 - 2020** dont les objectifs sont une diminution de 28 % des GES, une augmentation de 20% d'efficacité énergétique et une augmentation de 11% d'énergies renouvelables.

Le PCAET doit prendre en compte le PLUi et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), en Ile de France, ce Plan est régional.

Le rôle des collectivités est primordial dans le cadre de l'adaptation au changement climatique en effet elles ont des impacts importants, de par leurs décisions : 15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...) et par leurs orientations : 50% si l'on intègre les effets indirectes de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports. Leur proximité avec les acteurs locaux leur permet de pouvoir agir avec eux via des actions multi-partenariales et ainsi d'engager une action résolue et continue et faire évoluer les comportements au quotidien.

La prise en compte et l'action contre le changement climatique et la pollution de l'air permet pour les collectivités de :

- Maintenir et développer **l'attractivité du territoire** en lui faisant prendre les virages stratégiques à la hauteur des enjeux "climat-air-énergie" (énergies renouvelables, mobilité durable, amélioration de la qualité de l'air donc de la santé des habitants, préservation des terres agricoles et aménagement respectueux de l'environnement ...)
- **Réduire les coûts** (énergétiques, financiers...) des collectivités, des ménages et, globalement, du territoire
- Renforcer et/ou transformer le modèle de développement de l'économie du territoire en s'engageant dans la voie d'une **économie circulaire** plus positive avec à la clé la création d'emplois locaux
- Concentrer des ressources publiques et privées sur des actions à fort effet de levier, créatrices de richesse et de valeur ajoutée, respectueuse de l'environnement et des solidarités
- Préfigurer des territoires de demain, résilients parce qu'ils auront mesuré et anticipé leur vulnérabilité au changement climatique et s'y adapteront plus vite en se transformant et en innovant.

En septembre 2016, Saint-Quentin-en-Yvelines a voté l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial. Celui-ci doit être adopté avant le 31 décembre 2018, couvrant l'ensemble des 12 communes de l'agglomération.

L'élaboration du Plan Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est déroulé durant 2 années afin de permettre une participation importante des acteurs du territoire et d'impliquer les communes. Elle s'est faite en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de SQY (ALEC SQY).

Les 3 phases d'élaboration du PCAET ont été pour Saint-Quentin-en-Yvelines des étapes qui ont permis aux différents acteurs du territoire de participer à l'élaboration du PCAET.

Cette élaboration doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long termes. En apportant une vision claire et réaliste du territoire, le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

C'est la somme des résultats des actions entreprises à l'échelon local qui permettra de lutter contre le changement climatique. Les objectifs fixés au niveau national servent de guide pour orienter la stratégie territoriale, en élaborant le cas échéant différents scénarios prospectifs. Il est recommandé de s'adapter aux potentialités du territoire et de définir des objectifs atteignables par chacun.

Il s'agit de viser une amélioration ambitieuse et pertinente de la situation de départ, vers laquelle il sera possible de tendre grâce aux dynamiques que SQY peut impulser sur son territoire.

Le PCAET de SQY a été élaboré en régie, en partenariat avec l'ALEC SQY via une convention. L'unique étude extérieure a été menée dans le cadre de l'étude de potentiel ENR&R (par le bureau d'études Akajoule).

A. Animation et Coordination

Le mode de gouvernance mis en place a permis d'organiser une réunion équipe projet, un comité technique et un comité de pilotage pour chaque phase.

Afin de faciliter les échanges d'information, un espace collaboratif a été mis en place. Chaque membre de la gouvernance de l'élaboration du PCAET peut y accéder via des identifiants et mot de passe. L'ensemble des documents et informations ont été déposés tout au long de l'avancement du processus.

Cet espace évite de nombreux échanges de mail, et permet d'avoir accès aux informations à n'importe quel moment.

Les communes et les principaux partenaires ont été associés aux réunions d'équipe projet et aux comités de pilotage.

1. Equipe projet

Réseau de référents :

La désignation des membres de l'équipe projet SQY s'est faite dans le cadre de la validation de la fiche projet par les directeurs. Concernant les référents techniques communaux ils ont été désignés par le Maire suite à une demande par courrier du Président de SQY. L'ALEC fait partie de l'équipe projet.

Les directions/services SQY représentées sont :

Prospective territoriale, Voirie et Infrastructures, Mobilités, Aménagement, Environnement et Paysage, Construction et bâtiments, Direction de l'Habitat, IPS, Développement économique, Ressources humaines, Moyens généraux.

Les missions de l'équipe projet :

- Participer aux réunions des GT et des comités techniques
- Contribuer à la démarche
- Assurer le relais auprès des autres membres de sa direction et de son directeur
- Participer à des entretiens ou séances de travail avec le bureau d'études
- Mettre à disposition l'ensemble des informations nécessaires pour l'avancée du projet (données, actions conduites, analyses...)
- Produire les compléments d'information nécessaires

2. Comité technique

Le comité technique est composé des directeurs généraux adjoints de SQY, des directeurs de SQY et des représentants de : Airparif, IAU département énergie-climat, ADEME Ile-de-France, Conseil Départemental des Yvelines, DDT 78, AORIF, DRIHL, Conseil Régional Ile-de-France, DRIEE et CEREMA-TEDDIF.

Sa mission est d'apporter une validation technique ou réglementaire (DRIEE) des différentes étapes du projet, le cas échéant réorienter les études ou piloter le traitement de problèmes techniques et de préparer les comités de pilotage.

3. Comité de pilotage

Cette instance est principalement composée d'élus. Il s'agit du Président, des Vice-Présidents de SQY en charge du Développement, du Projet de Territoire ; de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat; de la mobilité et des transports, de la Voirie ; de l'éclairage public et de la sécurité ; Conseiller Communautaire délégué à l'Environnement, la collecte et valorisation des déchets, l'eau, l'assainissement et les autres réseaux. Les communes sont également représentées par un élu désigné par chaque Maire.

Le directeur général des services et les directeurs généraux adjoints de SQY font également partis du comité de pilotage, ainsi que le directeur de l'ALEC SQY.

La DRIEE et le Conseil Régional ont été invités à participer aux comités de pilotage des différentes étapes d'élaboration du PCAET.

B. Les partenaires :

1. ALEC SQY (Agence Local de l'Energie et du Climat)

L'ALEC est une association loi de 1901, créée en 2015 et soutenue financièrement par SQY, par l'ADEME et la Région Île-de-France. Elle a pour mission d'accompagner de manière indépendante les acteurs locaux dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, dans une démarche territoriale de développement durable.

L'association ALEC contribue au développement durable du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines par :

- la promotion de meilleurs usages de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (dimension environnementale) ;
- la diminution du coût de l'utilisation de l'énergie pour la société (dimension économique) ;
- la recherche de l'accessibilité au confort énergétique pour tous (dimension sociale).

Pour ce faire, l'association met en place des actions et projets sur le territoire de SQY telles que :

- la plateforme RePerE Habitat : créée à l'initiative de SQY en 2016, elle a accompagné sur le sud Yvelines près de 200 ménages, et plus d'une vingtaine d'entreprises performantes ;
- l'Espace Info→Énergie : en 2017, 92 particuliers ont sollicité cet espace et ainsi renseigné leur commune ;
- le salon de la rénovation énergétique : dans le cadre de la promotion de sa plateforme de rénovation RePerE Habitat ;
- l'organisation des défis famille à énergie positive, du Concours Maison Économe, du défi déchets ;
- les différents ateliers mis en place : ateliers éco gestes, balades thermiques, animation thermographie, visites de maison témoin, animation forum élus-citoyens, participation à différents événements (jour du DD, forums logements SQY, etc.).

2. CODESQY (Conseil de Développement de SQY)

Instance de démocratie participative, le Codesqy vise à proposer un éclairage citoyen aux élus de l'intercommunalité sur les projets développés à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (Codesqy) est une instance participative sollicitée pour avis sur toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et le développement durable. C'est un espace de démocratie et d'échange qui vient appuyer la réflexion sur les projets de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il travaille sur une question à la demande du président de SQY, ou par autosaisine, notamment sur des sujets en lien avec l'actualité. Le Codesqy apporte une expertise citoyenne aux contenus des politiques publiques locales par le débat. Il permet à tous les acteurs du territoire de se rencontrer, d'échanger, de participer aux questions d'intérêt général et d'apporter ainsi leur contribution au dialogue public pour Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il mène ainsi des réflexions sur des sujets très divers tels que le projet de territoire, le développement économique et l'emploi, les projets d'aménagement locaux ou régionaux, la mobilité avec notamment la mobilisation sur la ligne 18, la vie associative et culturelle, l'environnement, la jeunesse, etc.

Le Codesqy est aussi présent dans les réseaux nationaux et régionaux des conseils de développement.

3. Club Climat Energie SQY

Créée il y a 5 ans, le Club Climat Energie de SQY (CCE SQY) promeut la bonne diffusion des questions et enjeux liés au climat et à l'énergie sur le territoire : plusieurs actions de sensibilisation sont menées, avec des objectifs clairement établis.

Le CCE SQY est une association loi de 1901, créée le 6 juin 2013. C'est un pôle d'expertise, de réflexion et de projets dans les domaines énergétique, climatique et de la transition énergétique.

Il a pour objet de promouvoir la prise en compte des questions relatives au climat et à l'énergie sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines – et par extension sur les territoires limitrophes.

Il aide à l'émergence de projets collaboratifs innovants en faveur de la transition énergétique, en cohérence avec les objectifs territoriaux.

Les membres du CCE travaillent au travers de groupes de travail qui se réunissent régulièrement, chacun étant piloté par une entreprise et poursuivant un objectif clairement établi.

4. IAU-ARENE

L'Île-de-France s'est engagée depuis longtemps dans la lutte contre les changements climatiques et pour une politique énergétique ambitieuse. Depuis 1994 l'ARENE Île-de-France accompagne les territoires franciliens dans leurs démarches énergie climat. Elle met en œuvre les principes du développement durable :

- pour contribuer au déploiement d'une culture énergie climat qui favorise la prise de conscience ;
- pour accompagner les acteurs dans leurs projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ;

afin de favoriser le développement de projets de territoires tels que les Plans climat, les Agendas 21, la lutte contre les précarités énergétiques....

L'ARENE détecte et valorise les bonnes pratiques, expérimente et dissémine les démarches innovantes, défriche de nouveaux sujets qu'elle partage au sein des réseaux qu'elle anime.

L'ARENE est présente avant tout sur le territoire francilien. Elle contribue également aux niveaux national et international en apportant son expertise dans différents groupes de travail et au sein de réseaux tels que le RARE et la FEDARENE.

Le plus grand nombre d'acteurs doivent partager ces enjeux cruciaux pour l'évolution de notre région ; l'ARENE y contribue au quotidien. Son site web présente l'ensemble de son action et donne des clés pour agir.

Depuis août 2017, l'ARENE est le Département Énergie et Climat de l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France).

C. Phase I - le diagnostic (janvier 2017 à février 2018)

Le travail de diagnostic territorial est primordial pour mettre en place les fondations du PCAET grâce à une connaissance fine de l'existant. C'est sur cette base que sont ensuite déterminés des objectifs à la fois ambitieux et atteignables sur les court, moyen et long termes en toute impartialité.

Le décret indique un certain nombre d'études obligatoires dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PCAET. SQY a souhaité aller au-delà en adjoignant à ces études des retours de terrain. Une concertation numérique, ainsi qu'un travail en réunion plénière du conseil de développement de SQY (Codesqy) ont permis d'avoir un diagnostic technique mais également vécu du territoire.

I. Concertation numérique

En plus, des études obligatoires Saint-Quentin-en-Yvelines a souhaité que l'ensemble des usagers du territoire puisse participer au diagnostic du PCAET. Une concertation numérique a eu lieu de mai à octobre 2017, via une plateforme numérique (formulaire lié à une page SQY) à l'attention de l'ensemble des habitants et des usagers du territoire.

Les résultats de la concertation ont été intégrés dans le diagnostic et l'ensemble des contributions issues des questions ouvertes ont permis d'alimenter la réflexion lors de la définition du programme d'actions.

Objectifs stratégiques de la concertation :

- Faire émerger des représentations locales et partager une culture commune sur le changement climatique = **sensibilisation-information**
- Faire adhérer au projet = **mobilisation collective**
- S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, entreprises, partenaires) des enjeux et des mesures associées, facilitant ainsi la mise en œuvre = **appropriation collective**
- Inclure la mise en œuvre du PCAET dans la politique territoriale **d'innovation numérique de SQY**
- Accélérer et optimiser la démarche en proposant une meilleure implication des acteurs locaux en amont de la démarche = **connaître et répondre au plus juste aux attentes**
- Intégrer les acteurs et partenaires implantés sur le territoire en intégrant de nouvelles informations, de nouveaux potentiels ou de nouvelles opportunités de développement = **améliorer la qualité du diagnostic**
- Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment = **intégration sociale**

Objectifs opérationnels :

- Valoriser une démarche innovante du territoire,
- Innover également sur le mode de consultation dans le cadre du PCAET, en offrant un mode opératoire original,
- Accélérer et optimiser la démarche en proposant une meilleure implication des acteurs locaux en amont de la démarche. Cette opportunité permettra de connaître et répondre au plus juste aux attentes.

Objet de la concertation :

Le territoire de SQY compte de nombreux acteurs concernés par les projets énergie-climat et qualité de l'air.

Intégrer les acteurs et partenaires implantés sur le territoire à cette étape permet d'améliorer la qualité du diagnostic, en intégrant de nouvelles informations, de nouveaux potentiels ou de nouvelles opportunités de développement.

C'est également la possibilité de prendre en compte dans la phase de diagnostic – notamment EnR&R – des technologies et projets innovants (*exemple de la route solaire sur Magny*). Certains sont déjà impliqués à travers le CCE SQY ou le CODESQY. Ce mode de consultation numérique vient compléter l'action de ces partenaires identifiés.

Cette action est également innovante en termes de mise en œuvre de PCAET en France, à porter au crédit de la dynamique d'innovation du territoire. Les éléments reçus lors de cette consultation ont été intégrés aux débats des réunions de concertation du PCAET en phase 3.

Afin d'informer largement la population,

- L'information concernant cette concertation a été mise en ligne sur le site de www.sqy.fr le 19 avril 2017.
- SQY a mis en place une campagne d'affichage Decaux dans les abri-bus 24 avril au 21 mai 2017 sur notre réseau Decaux en 120 x 176 cm.
- SQY a transmis l'information à l'ensemble de directions communication des 12 communes du territoire début mai 2017 (qui ont relayé sur leurs médias) ;
- L'ALEC SQY a informé sur sa page web de la concertation du PCAET SQY à partir de mai 2017 et ce jusqu'à fin octobre 2017.

Il y a eu 214 réponses sur les 5 questions fermées, 141 réponses sur la première question ouverte et 170 réponses sur la seconde question ouverte. Les résultats des questions fermées sont intégrés au diagnostic.

Voici un résumé des retours sur les questions fermées par ordre de priorisation.

Thème : un territoire de Haute Qualité de vie et d'excellence environnementale :
Mettre l'homme au cœur des territoires naturels et urbains de SQY

1. Favoriser le rapprochement habitat-emploi
2. Inciter aux déplacements doux
3. Valoriser et développer les espaces naturels végétalisés
4. Sensibiliser, impliquer et rendre les publics acteurs de la transition énergétique

Sensibiliser les Saint-Quentinois

1. Informer sur les services et aides à la maîtrise des dépenses énergétiques
2. Présenter les conséquences de l'inaction face au Changement Climatique
3. Autre

Améliorer les capacités d'adaptation et d'évolution en matière énergétique du territoire

1. Encourager la rénovation énergétique et les énergies renouvelables
2. Lutter contre la précarité énergétique
3. Adapter l'éclairage public pour économiser l'énergie et préserver la biodiversité tout en assurant la sécurité des usagers

Concilier urbanisme et écologie

1. Préserver les espaces de nature et leur fonctionnalité écologique
2. Développer une agriculture urbaine et locale
3. Gérer le tri des déchets avec les habitants et les entreprises
4. Encourager la gestion durable des espaces verts privés (partage d'expériences de jardiniers, charte de jardins partagés, ...)

Thème : un territoire multiple, innovant et attractif pour tous :

1. Diversifier et enrichir les transports doux (autolib, vélo, liaisons bus/train, marche, ...)
2. Promouvoir le développement des emplois en lien avec la transition énergétique
3. Permettre aux entreprises de s'installer dans des bâtiments permettant une réduction de leurs dépenses énergétiques
4. Proposer une offre de formation aux métiers de la transition énergétique sur le territoire
5. Développer des projets urbains innovants de ville intelligente et réseau de distribution d'électricité intelligent (smart grid et smart city)

Thème : un territoire animé, pratique et facile à vivre / Faciliter la consommation sur le territoire par ses usagers

1. Favoriser et aider la mise en place de circuits courts agricoles
2. Mettre en place des économies circulaires pour diminuer les gaspillages et ouvrir de nouveaux marchés
3. Favoriser la consommation collaborative : échanges de biens et de services

2. Plénière Codesqy (13 février 2018)

Le Président de SQY a saisi le Codesqy afin de pouvoir apporter leur expertise à ce diagnostic qui permettra d'avoir une vision complémentaire aux études techniques.

Le CODESQY a organisé un temps de travail sous forme d'ateliers, en s'appuyant sur des grandes thématiques du PCAET : Mobilités, Agriculture locale, Adaptation/Vulnérabilité, Transports, Développement des Energies renouvelables.

Il s'agissait pour chaque animateur durant 15 minutes de présenter les grandes lignes du diagnostic du PCAET et de recueillir de la part des participants des informations complémentaires.

Le rendu de cet avis du CODESQY et les résultats de cette séquence plénière ont été inclus au diagnostic du PCAET en tant qu'annexe.

Le Codesqy a identifié les aspects de vulnérabilité suivants :

1. Terrains agricoles vulnérables face aux précipitations intenses et aux périodes d'absence d'eau
2. Espaces urbains, (espaces verts, espaces construits et friches) vulnérables face aux précipitations intenses
3. Bâti vulnérable face aux périodes de sécheresse
4. Bâti vulnérable face aux pointes de chaleur
5. Habitants et usagers du territoire vulnérables face aux changements climatiques :

Toutefois on observera que les opportunités mentionnées dans les SWOT proposés constituent les idées pour établir et définir les adaptations à adopter face à ces changements climatiques.

La perception du CODESQY à l'issue de cette phase de diagnostic est que SQY dispose de nombreux atouts pour réussir sa transition énergétique :

- Capacité de réduction de consommation énergétique,
- Potentiel de développement d'ENR&R,
- Possibilité de réduction des GES,
- Amélioration de la mobilité,
- Développement d'activités « vertes » avec création d'emplois,
- Potentiel de développement d'agriculture locale avec circuits courts de consommation,
- ...

Et pourquoi ne pas viser l'excellence vers le respect des engagements nationaux et régionaux (à horizon 2050) ?

Le challenge consiste principalement à convaincre les acteurs (entreprises, employés et habitants) à œuvrer à l'amélioration de leur cadre de vie de concert avec un projet de territoire ambitieux. Il s'agit de travailler pour nos enfants et petits-enfants mais avec des retombées rapides en termes de confort, cadre de vie et développement économique.

Le territoire recèle de nombreuses ressources pour contribuer à ce challenge : la CA et son expertise, les entreprises, les associations, les habitants, ... prêts à s'engager sur un projet collectif ; le management d'un tel projet est en soi un vrai challenge mais SQY est sûrement à la hauteur de celui-ci.

D. Phase II – la définition de la Stratégie territoriale (mars-avril 2018)

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long termes. En apportant une vision claire et réaliste du territoire, le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

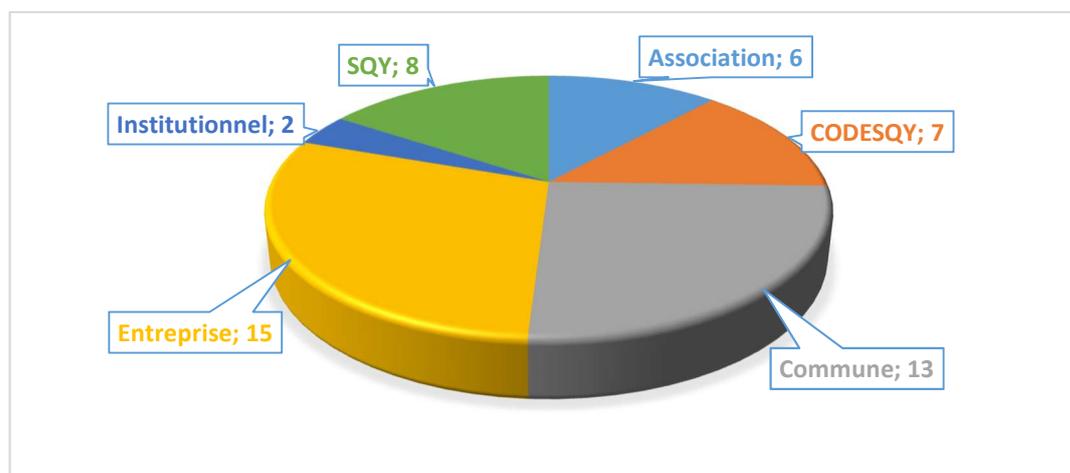
Les actions peuvent être nombreuses et toutes ne pourront être réalisées dans des conditions optimales et avec la même chronologie.

C'est pourquoi avant de construire le programme d'actions, il est important de faire un « arrêt sur image » afin de prendre le temps d'étudier ce que l'on veut obtenir à court, moyen et long termes, de déterminer quels sont les objectifs souhaitables et atteignables.

Pour pouvoir définir la stratégie territoriale, il a été nécessaire de permettre à chaque acteur du territoire qui travaillera en ce sens, d'avoir le même niveau d'information. SQY a organisé pour ce faire une conférence d'information, afin de pouvoir permettre aux acteurs de s'exprimer lors d'un atelier animé par l'IAU – Département Energie Climat.

I. Conférence d'information

L'objectif principal de cette conférence a été de permettre à l'ensemble des acteurs d'avoir le même niveau d'information afin de pouvoir participer à l'élaboration du PCAET avec le plus d'information et de connaissances possibles. 51 personnes ont participé à cette conférence.



Un professeur en Economie écologique et études de l'environnement de l'Observatoire Versailles-Saint-Quentin est venu introduire la conférence via une présentation sur l'adaptation. Puis les services de l'Etat représenté par la DRIEE ont présenté « ce qu'est un PCAET » et les objectifs de ce type de plan ainsi que les relations entre le PCAET et les autres plans et documents cadres.

L'élaboration du PCAET de SQY a été présentée par les services de l'agglomération, en associant le calendrier et l'information de lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie. Les résultats de la concertation numérique et de la première phase de l'étude de potentiel d'énergie renouvelable et de récupération ont clôturés la séance et ont permis de faire un premier retour de diagnostic.

Des partenaires tel que l'ALEC SQY, GRDF, le LNE et le CCE SQY ont également participé à la diffusion d'une culture commune dans le cadre de cette conférence.

L'ALEC SQY a présenté le partenariat avec l'agglomération dans le cadre de l'élaboration du PCAET ainsi que la mise en place de l'observatoire de l'énergie et du climat. Le LNE a présenté l'intérêt d'une bonne performance énergétique des bâtiments, et les innovations dans la rénovation en terme de

matériaux. La méthanisation, sa mise en place, les intérêts du déploiement de cette énergie renouvelable ont été abordés par GRDF. Le CCE SQY est une fenêtre sur le monde de l'entreprise nous permettant d'avoir un regard sur les innovations en matière de transition énergétique. Ce partenariat a été présenté lors de la conférence.

2. Des ateliers « Destination TEPOS » auprès du grand public

L'ALEC SQY a animé 4 ateliers Destination TEPOS qui ont permis à 6 groupes de donner leur avis sur les actions de Maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable.

- Deux ateliers grands publics les 14 et 16 mars 2018
- Ateliers interne ALEC SQY
- Animation équipe projet le 22 mars 2018

Certains sujets ont fait consensus lors des échanges...

- L'amélioration des bâtiments (résidentiels et tertiaires) est proposée automatiquement sans débat
- L'incitation aux mobilités actives également (vélo, marche à pied, transport en commun)

... alors que d'autres font débat.

- La rénovation résidentielle demande un investissement important
- La limitation de vitesse = déjà en place
- Les ombrières sur les parkings = pas esthétiques

Observations /remarques

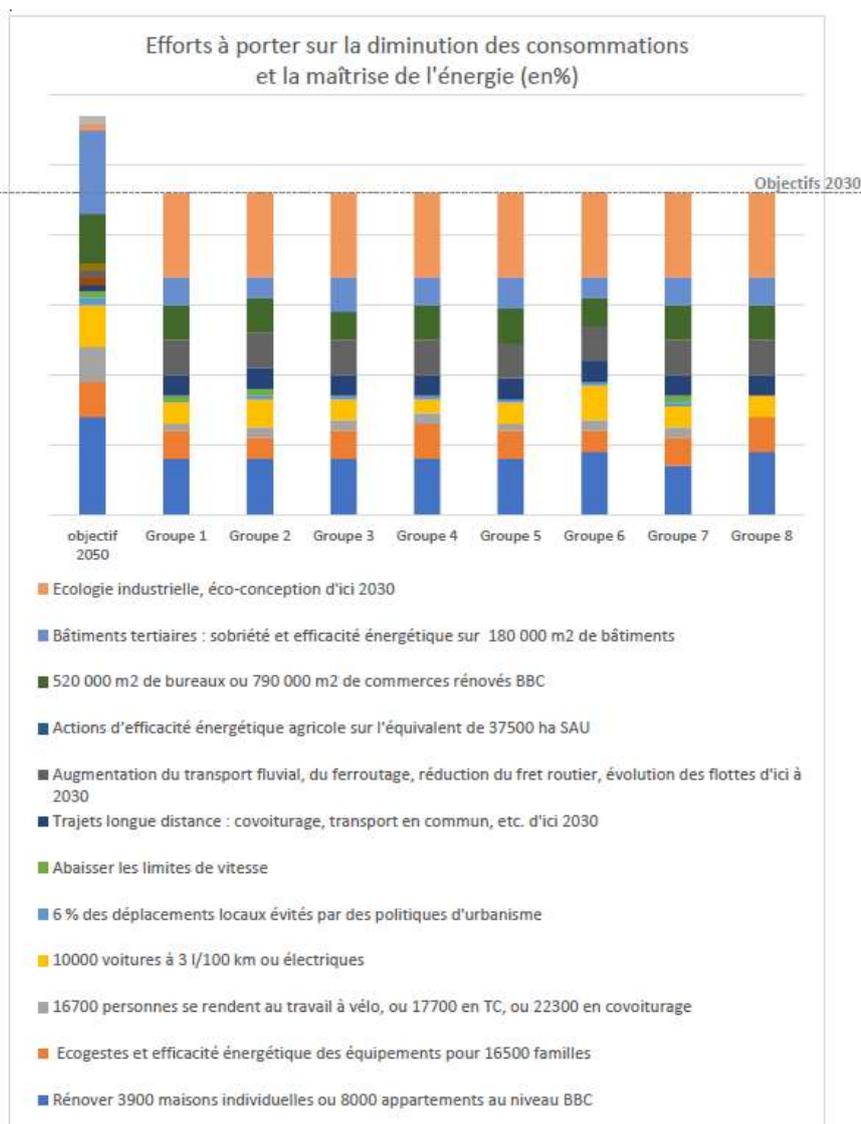
La question de l'investissement est souvent revenue, identifiées comme un frein. Mais il était régulièrement rappelé que la notion de coût n'était pas traitée lors de ces ateliers. L'important est la priorisation des secteurs/actions.

Le télétravail a été évoqué dans les échanges, comme permettant de limiter les transports, secteur très consommateur. La surface de toiture est très importante sur le territoire, l'installation de panneaux solaires a paru une évidence.

Le développement de nouvelles technologies devrait permettre à de nouveaux potentiels de voir le jour. Des expérimentations sont à encourager sur le territoire, avec les entreprises présentes, en mutualisant la mise en œuvre des énergies avec les autres territoires (bois-énergie, biogaz...)

Maitrise de l'énergie :

Résultats des contributions sur la maîtrise de l'énergie :



Chaque groupe de participant a en général proposé des priorisations similaires. Un groupe a mis un peu plus l'accent sur le **résidentiel** en proposant la rénovation de plus de 31 000 maisons et/ou 64 000 appartements et en sensibilisant plus de 82 000 familles à la sobriété énergétique. Un autre a mis un peu plus l'accent sur les **transports de personnes** en proposant la mise en service de 40 000 voitures consommant peu d'énergie (3l/100km ou électriques) et en abaissant les limites de vitesse

» Solutions contraintes mais adoptées :

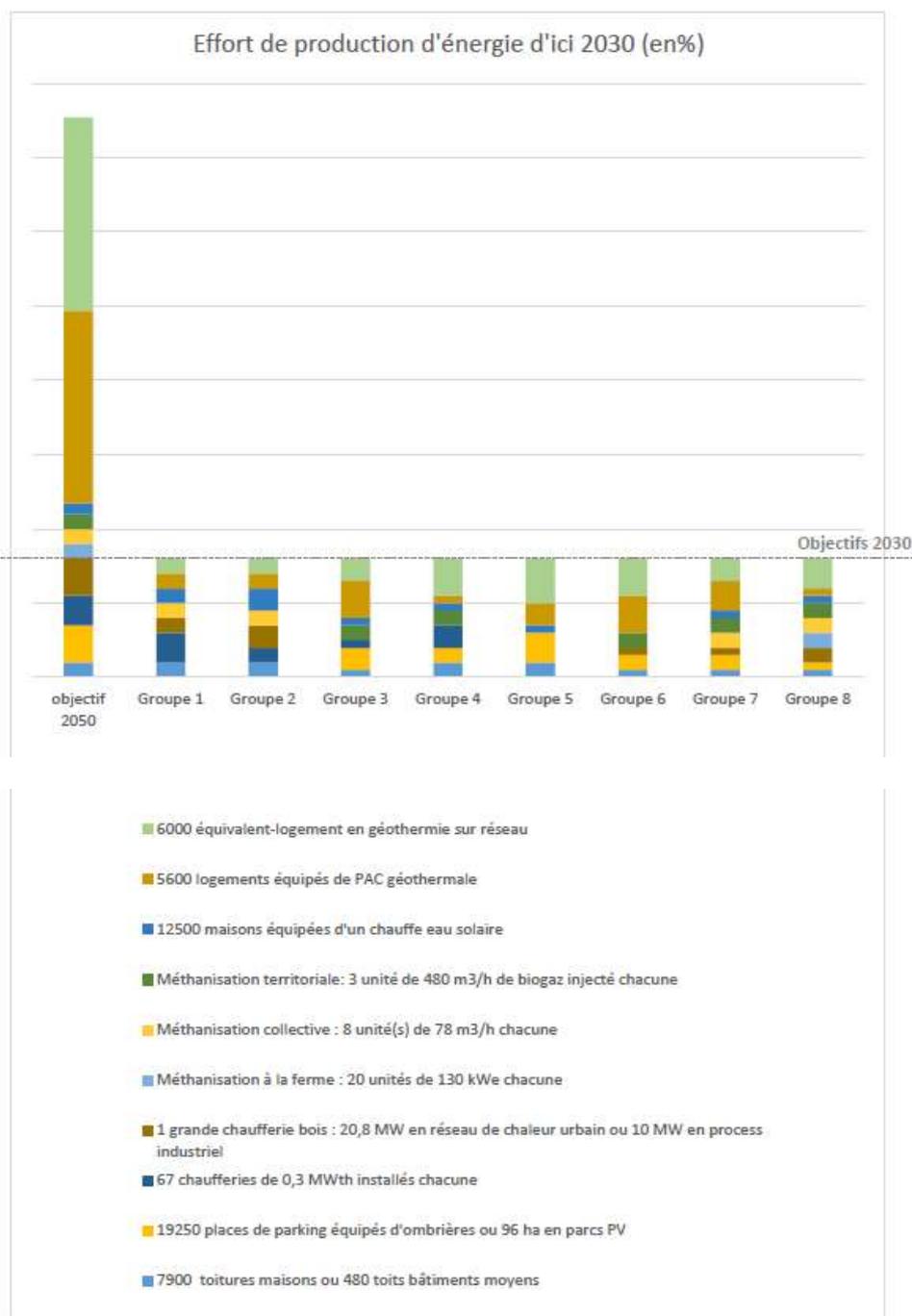
- Ecologie industrielle
- Transport de marchandises
- Transport de personnes
- Action PLU (contre l'étalement urbain)

» Mesures identifiées comme importantes :

- Écogestes et maîtrise d'usage dans le logement
- Écogestes et maîtrise d'usage dans le tertiaire
- Rénovation de l'immobilier d'entreprise

Energies renouvelables :

Résultats des contributions des sur Le déploiement des EnR&R :



Les mix énergétiques proposés par les participants varient plus. Un groupe a mis l'accent sur la géothermie et les pompes à chaleur en le mettant en place pour plus de 33 000 logements et 24 000 équivalents logement. Une autre proposition a été de ne proposer ni bois énergie ni biogaz.

Le solaire en maison individuelle semble faire l'unanimité (CESI 67%) et PV (75%) (+40% en ombrières de parkings, qui malgré un fort potentiel n'ont pas reçu les faveurs). Les petites chaufferies bois ont été préférées à une grosse installation, au contraire de la méthanisation pour laquelle une grosse unité a été plébiscitée.

EN RÉSUMÉ :

Un travail conjoint sur l'ensemble des postes consommateurs, à peu près dans les proportions actuelles est proposé. La dynamique portée sur les changements de comportement (écogestes et

maîtrise d'usage dans les bâtiments (résidentiel et tertiaire), partage, télétravail et transports en commun dans les mobilités) est nécessaire pour atteindre au mieux les objectifs. L'optimisation par la relocalisation en ce qui concerne les transports de marchandises et, pour l'industrie, la transition vers une industrie moins émettrice doit également être mise en œuvre.

Les participants ont souligné l'importance de tendre vers un mix énergétique équilibré. Des réticences à développer de grosses installations, quelle que soit l'énergie (chaufferie bois, géothermie) ont été formulées, méthanisation exceptée. L'encouragement des installations pour le résidentiel (PAC et CESI) est nécessaire pour atteindre les objectifs. Enfin, le déploiement plus prioritairement des potentiels faciles à mettre en œuvre (combrières de parking) est obligatoire.

Toutes les contributions de ces ateliers « Destination TEPOS » ont été transmises lors de l'atelier de définition de la stratégie organisée par SQY le 27 mars.

3. Définition de la stratégie territoriale en partenariat avec l'IAU – 27 Mars 2018

C'est la somme des résultats des actions entreprises à l'échelon local qui permettra de lutter contre le changement climatique. Les objectifs fixés au niveau national servent de guide pour orienter la stratégie territoriale, en élaborant le cas échéant différents scénarios prospectifs. Il est recommandé de s'adapter aux potentialités du territoire et de définir des objectifs atteignables par chacun.

Il s'agit de viser une amélioration ambitieuse et pertinente de la situation de départ, vers laquelle il sera possible de tendre grâce aux dynamiques que SQY peut impulser sur son territoire.

L'atelier a été animé par l'ARENE, département Energie et Climat de l'IAU. C'est une agence au service des élus et des acteurs territoriaux pour relever les défis énergétiques et climatiques en Île-de-France.

Ce temps de travail s'est organisé en deux temps. Un premier temps de présentation et d'échanges autour des résultats du diagnostic présentés sous forme de fiches synthétiques. Voir exemple ci-dessous :

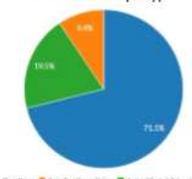


Bâtiment

Chiffres clés
 Consommation électrique maisons : 850 GWh
 Consommation électrique appartement : 803 GWh
 Consommation électrique tertiaire chaleur : 568 GWh

Dires d'acteur
« Notre société s'est implantée dans les années 1980 grâce à l'offre immobilière que proposait la ville nouvelle et la relative proximité de la gare. Aujourd'hui nous y sommes plutôt bien car le bâtiment est fonctionnel et il y a de l'espace pour nos cadres qui viennent en voiture ».

Consommation résidentiel par type d'usage



Consommation tertiaire par type d'usage



Constats

Territoire
 Le bâtiment apparaît comme un enjeu prioritaire, avec les tissus résidentiels et tertiaires qui représentent 76% des consommations d'énergie finale et 77% des émissions de GES. Le PLHi indique 63% du parc construit après 1974

Actions de la collectivité

- La LETCV affiche aujourd'hui une volonté de rénover 2,5% des logements par an et 4% du parc bâti public
- Convention Cerqual avec une labellisation minimale pour le logement neuf (NF Habitat HQE)
- Charte des promoteurs
- Financement d'un Espace Info Energie implanté sur le territoire
- Une PTRE à l'initiative de SQY, qui en a co-financé le montage, accompagne les habitants et conseils syndicaux dans leurs opérations de maîtrise de l'énergie et de rénovation énergétique (infos : www.repere-habitat.fr)
- SQY devient territoire ITI : 5,2 millions d'€ de financements FEDE et FSE pour soutenir jusqu'en 2020 les projets du territoire dans les différents domaines dont le soutien aux investissements en matière de rénovation thermique des logements ;



Pratiques internes

- Le marché de chauffe (partie chaud/froid/traitement d'air/traitement de l'eau) a été révisé, il est plus qualitatif, comprend le remplacement de matériel et a permis la mise en place de nouvelles modalités vers l'intéressement.
- Diagnostics thermiques de bâtiment communautaire avec préconisations d'actions d'amélioration
- Accompagnement via l'ALEC des TPE à la maîtrise de l'énergie

Forces (Présent)	Faiblesses (Présent)
<ul style="list-style-type: none"> - EIE, PTRE - ALEC - Concours maison économe - Défi famille énergie positive = acteurs motivés sur le territoire - Présence ALEC sur le territoire = conseils habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Bâti = 53 % émissions CO2 - Bâtiments énergivores principale source d'émission CO2 - Parc immobilier fortement consommateur - 1/3 des logements sociaux énergivores - Un parc de logement sensible aux coûts de l'énergie - Dépendance aux énergies fossiles
Opportunités (A Venir)	Menaces (A venir)
<ul style="list-style-type: none"> - La rénovation du parc bâti, résidentiel comme tertiaire est le levier principal de la diminution des GES du territoire (Pdt aussi) - La rénovation du parc bâti, résidentiel comme tertiaire permet de réduire les dépenses énergétiques et la dépendance aux énergies fossiles = réduction vulnérabilité = Amélioration du confort de vie (température, acoustique, qualité de l'air) - Présence d'entreprises de la filière du BTP/Energie/Environnementale sur le territoire - Incitations financières existantes pour les particuliers - Matériaux d'isolation innovants - Fort taux de renouvellement de l'immobilier d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de l'immobilier fortement consommateur - Augmentation de la précarité énergétique - Mobilisation de nombreux décideurs privés difficiles pour bénéficier d'une baisse de consommation - Manque ou communication non claire auprès des particuliers sur le retour de l'investissement de la rénovation - Impact des actions sur le changement climatique qui n'a pas de répercussions directs, à court terme = difficulté à motiver pour des actions d'adaptation - Inondation partielle des jardins et des parcelles = infiltrations avec pénétration de l'humidité dans les structures

Enjeux :

- Favoriser et améliorer la rénovation énergétique des bâtiments
- Adapter le bâti aux climats de demain
- Lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétique
- Limiter l'impact énergétique des bâtiments existants et futurs tout en soignant leur insertion paysagère dans les projets urbains
- Garantir l'attractivité du territoire (en habitations)
- Instaurer une relation de confiance entre les habitants et les professionnels de la rénovation thermique

Le Codesq a insisté sur l'importance pour SQY et ses habitants (d'aujourd'hui et demain) dans l'intérêt de tous et avec tous, d'avoir un PCAET s'organisant pour atteindre les **objectifs 2050** à travers les dispositions suivantes :

- Mise en œuvre **PCAET comme un projet** : Chef de Projet, Budget, Objectif et ajustements, COTECH, COPIL, publication annuelle: **avancement et efficacité**,
- Mode projet également pour la conduite des **chantiers majeurs** : rénovation énergétique et production ENR&R, avec tableau de bord public,

- **Démarches innovantes** pour les autres chantiers :
 - Agriculture locale : implication de collectifs ou de fédération d'associations,
 - Changement Modes de Vie: témoignages de familles impliquées, ...
 - **Implication des habitants** et des associations dès le lancement du PCAET avec mise en place d'un **outil collaboratif d'échange** avec les habitants, entreprises et partenaires:
 - Information sur la réglementation, les bonnes pratiques, les bons exemples , les écueils à éviter,
 - les solutions de financement,
 - Lieu d'expression et d'échange entre experts et habitants / entreprises: **forum administré**, ..
 - Consultation des habitants sur des sujets pertinents : freins à rénovation de votre logement ?
 -

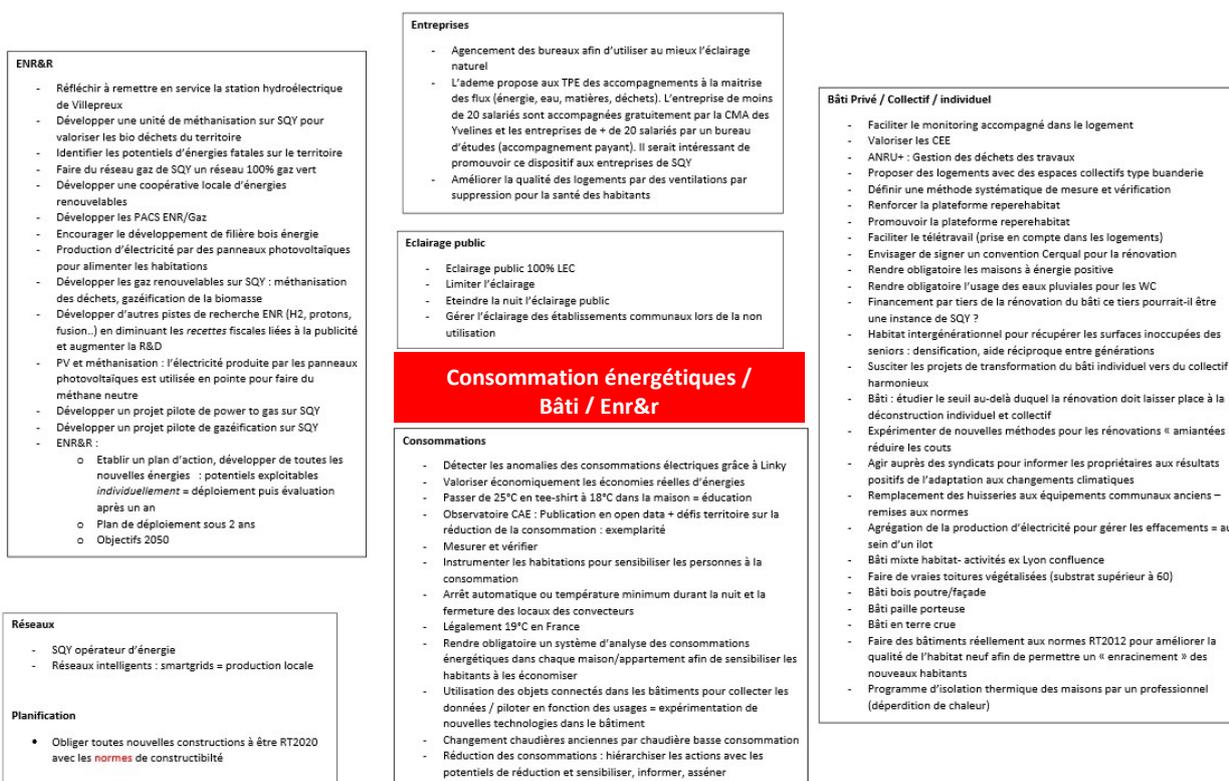
→ **Accompagnement, Suivi, Evaluation par un Conseil participatif représentant les acteurs**

La responsabilité de la CA (avec les mairies, bailleurs, ...) est de convaincre les acteurs et :

- D'identifier les nombreuses sources de financement et les communiquer aux acteurs,
- De favoriser les partenariats avec des fabricants et installateurs (achats / services groupés)
- D'amplifier la mobilisation en s'appuyant sur des intermédiaires : associations de quartier...

Puis un temps de travail de réflexion sous forme de mind-map autour des premières pistes de solutions possibles pour enrichir et éclairer la construction d'un programme d'orientations et d'actions dans les semaines suivantes.

Exemples de retour sur une thématique :



L'atelier a regroupé 35 participants d'horizons différents. Les participants ont eu l'opportunité de proposer suivant 4 axes des idées de stratégie ou de solutions possibles à mettre en place sur le territoire.

A l'issue de ces 3 temps, des enjeux et des objectifs ont été déterminés.

Objectifs Stratégiques :

- Maintenir et développer l'attractivité du territoire face au Changement Climatique
- Assurer la qualité de vie des générations actuelles et futures
- Faire de SQY (EPCI) un acteur exemplaire de la Transition énergétique

Enjeux	Objectifs opérationnels
Vivre un territoire résilient et moins vulnérable	Adapter le territoire aux conséquences du Changement Climatique - en réduisant sa vulnérabilité, - en anticipant l'évolution, - à travers l'aménagement, - en préservant les fonctions éco-systémiques du territoire, - en créant les opportunités économiques.
Pratiquer un territoire préservant la qualité de vie	Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement - en préservant la qualité de l'air, - en préservant la qualité de l'eau (nappes phréatiques), - en réduisant les émissions de GES, - en réduisant les émissions de polluants atmosphériques, - en réduisant l'exposition au bruit.
Participer à la dynamique de l'économie locale	Ancrer l'emploi de la Transition Énergétique sur le territoire - en accompagnant le développement de l'économie circulaire, - en accueillant des activités non délocalisables, - en développant des filières qualifiantes de la Transition Énergétique.
Résider dans un territoire performant	Décarboner le territoire - en appliquant la sobriété des usages (énergie, eau, etc.), - en rénovant le patrimoine bâti (public, tertiaire, résidentiel), - en développant les énergies renouvelables et de récupération et le stockage, - en garantissant l'accès aux besoins énergétiques.
Circuler sur un territoire aux mobilités multiples	Introduire la multimodalité dans le quotidien de tous - en optimisant les moyens de transport collectif, - en favorisant les mobilités douces et actives, - en réduisant/permettant de réduire les mobilités contraintes, - en rapprochant les services (commerces, enseignement, sports et loisirs, culture, etc.), l'habitat et l'emploi.

La définition de la stratégie a été validée par le comité technique du 26 avril 2018 et par le comité de pilotage du 2 mai 2018.

Afin d'être en phase avec la nouvelle stratégie régionale de l'énergie et du climat de la Région Ile de France, les objectifs du PCAET de SQY seront les mêmes que celle-ci.

Il s'agit avant tout de se baser sur 3 principes qui sont : la sobriété, la production d'ENR&R et la réduction de la dépendance énergétique.

Pour 2030, le territoire a pour objectif d'avoir diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et nucléaires par rapport à 2015, via :

- La réduction de près de 20% des consommations énergétiques
- La multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien
- La multiplication par 3 de la part globale des ENR dans les consommations énergétiques

E. Phase III – la définition du programme d'actions :

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique à court, moyen et long termes. En apportant une vision claire et réaliste du territoire, le diagnostic territorial (Phase 1) a permis d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

La stratégie territoriale (phase 2) a permis de dégager des orientations et des axes afin de pouvoir prioriser les actions du PCAET qui peuvent être nombreuses et qui ne pourront être réalisées dans des conditions optimales et avec la même chronologie.

Le programme d'actions (phase 3) permet de définir les actions qui seront mises en œuvre durant les 6 ans du PCAET pour répondre aux orientations et aux axes fixés par la stratégie territoriale.

A Saint-Quentin-en-Yvelines, cette étape a été co-construite avec les acteurs du territoire, futurs porteurs de projets/actions (département, communes, associations, entreprises, institutionnels, Codesq, ...).

4 ateliers ont été mis en place sur 4 axes :

- Environnement : Biodiversité / Qualité de l'air / Agriculture locale (Lundi 14 Mai de 9h30 à 12h30)
- Territoire : Aménagement / Mobilités / Transports (Mardi 15 Mai de 9h30 à 12h30)
- Energie : Maîtrise de l'énergie / Bâti durable / ENR&R (Jeudi 24 Mai de 9h30 à 12h30)
- Activités : Développement Economique / Emploi / Economie circulaire (Vendredi 25 Mai de 9h30 à 12h30)

L'objectif était d'allier les forces présentes sur le territoire pour pouvoir répondre aux objectifs définis par la loi TECV, ainsi que le SRCAE. Les actions ont été adaptées aux potentialités du territoire et définissent des objectifs atteignables par les partenaires territoriaux.

Les ateliers ont été des moments d'échanges et de co-construction, ils se sont déroulés comme suit :

1. Transmission des fiches issues du travail de compilation de l'ensemble des contributions et de la priorisation du comité technique dans la phase de définition de la stratégie territoriale
2. Présentation de l'élaboration du PCAET et des différentes étapes pour permettre un niveau de connaissance commun à l'ensemble des participants
3. Passage de chaque fiche, avec échanges (oraux) et transmission de compléments, demande de modifications et informations via une plateforme numérique à disposition des participants. La plateforme est restée active jusqu'au 21 juin.

Les ateliers ont rassemblé 75 participants : ALEX SQY (5%), Associations (16%), Codesq (11%), Elus communaux (4%), Techniques communes (13%), Entreprises (13%), Institutionnels/Fédérations (Département, Préfecture, Cerema, CCI, CMA, ARS, ...) (15%).

A l'issue du 21 juin, l'ensemble des retours ont été intégrés aux fiches, puis un travail de compilation a été effectué en partenariat avec l'IAU – Département Energie-Climat.

Ces différents travaux ont permis l'émergence de 21 fiches projets, comprenant au total 52 actions.

Participation et Animation

FPI : Créer un écolaboratoire de la transition écologique à SQY

- Etape 1 : créer et animer les observatoires du PCAET
- Etape 2 : Mettre en place l'espace collaboratif ESQYMO
- Etape 3 : Créer et animer une carte ouverte

FP2 : Mobiliser les Saint-Quentinois

- Etape 1 : créer et animer un groupe d'acteurs (GA) de l'EEDD
- Etape 2 : Animer le territoire en collaboration avec le GA
- Etape 3 : Communiquer sur les actions EEDD

Energie

FP3 : Élaborer un Schéma Directeur de l'Énergie (patrimoine et flux) de SQY (EPCI)

- Étape 1 : Doter le territoire d'une gestion énergétique globale (gestion et efficacité)
- Étape 2 : Réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine
- Étape 3 : Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique

FP4 : Amplifier l'utilisation de la plateforme de la rénovation Énergétique de Habitat (RePerE)

- Action 1 : Fédérer les partenaires et adhérents et animer la plateforme RePerE Habitat sur SQY
- Action 2 : Créer une Maison de l'Habitat et de l'écocitoyen
- Action 3 : Créer et animer une matériauthèque

FP5 : Promouvoir la démarche "Bâtiments durables franciliens" pour les rénovations

- Action : S'inscrire et mettre en place la démarche Bdf

FP6 : Co-construire et animer le programme d'actions de déploiement des ENR&R à horizon 2030

- Action 1 : Créer et animer un GT ENR&R avec les acteurs du territoire
- Action 2 : Être territoire d'expérimentation pour un projet innovant gaz
- Action 3 : Élaborer un cadastre solaire du territoire

Activités

FP7 : Développer les filières de la Transition Énergétique

- Action 1 : Faire émerger une filière de la transition énergétique sur SQY
- Action 2 : Créer et accueillir une formation professionnelle de la Transition Énergétique

FP8 : Développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural

- Action 1 : Création d'espace de co-working spécifique Transition Énergétique
- Action 2 : Développer un espace multi-usages (travail, rencontre, etc...)

FP9 : Valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement

- Action 1 : Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Action 2 : Favoriser la diversification de l'agriculture locale
- Action 3 : Favoriser le développement de filières locales de transformation alimentaire

FP10 : Intégrer les produits locaux dans le quotidien des usagers du territoire

- Action 1 : Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective
- Action 2 : Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts

FP11 : Planter et accompagner les structures de l'Économie Circulaire ou de proximité

- Action 1 : Soutenir les initiatives existantes
- Action 2 : Soutenir le développement des AMAP, des EPI et des groupements d'achats solidaires
- Action 3 : Planter une ressourcerie sur Saint-Quentin-en-Yvelines

FP12 : Développer l'Écologie Industrielle Territoriale sur le territoire

- Action 1 : Évaluer les potentiels d'EIT sur Saint-Quentin-en-Yvelines

- Action 2 : Créer un portail web d'échange et de coopération inter-entreprises

Environnement

FP13 : Essaimer l'agriculture urbaine citoyenne sous ses différentes formes

- Action 1 : Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs, pieds d'arbres, etc...)
- Action 2 : Installer des bacs incroyables comestibles
- Action 3 : Planter des arbres fruitiers en ville (dans espaces sécurisés)

FP14 : Préserver et développer les espaces de biodiversité pour la petite faune du territoire

- Action 1 : Installer des espaces d'accueil de la petite faune
- Action 2 : Installer des ruches
- Action 3 : Multiplier les refuges LPO

FP15 : Mettre en place des zones de phyto-épuration

- Action 1 : Expérimenter une zone de phyto-épuration puis élargie à l'ensemble du territoire
- Action 2 : Préserver et restaurer les berges

FP16 : Transformer à la source les déchets organiques

- Action 1 : Déployer des composteurs individuels et collectifs
- Action 2 : Proposer l'adoption de poules

FP17 : Favoriser la marche au quotidien

- Action 1 : Mettre en place des diagnostics en marchant
- Action 2 : Baliser les espaces piétons dans l'espace public

Territoire

FP18 : Intégrer les modes doux dans les déplacements quotidiens

- Action 1 : Développer les vélobus
- Action 2 : Appuyer l'utilisation des applications de covoiturage

FP19 : Intégrer les déplacements doux dans l'activité professionnelle

- Action 1 : Favoriser le déploiement de l'indemnité kilométrique vélo aux salariés et agents
- Action 2 : Tester l'autopartage inter-entreprises

FP20 : Plan de Déplacement d'Administration (SQY)

- Étape 1 : Mettre en œuvre un PDA pour EPCI SQY
- Étape 2 : Sensibiliser les agents aux modes actifs et à l'écomobilité

FP21 : Réduire la vulnérabilité au risque "effet d'îlot de chaleur urbain"

- Action 1 : Identifier les zones de vulnérabilité du territoire
- Action 2 : Intégrer les critères de lutte contre les ICU dans les documents d'urbanisme
- Action 3 : Mettre en place une organisation sociétale pour lutter contre les ICU

Le programme d'actions a été validé par le comité technique du 29 juin 2018 et par le comité de pilotage du 3 juillet 2018.

F. Communication

Durant l'ensemble des étapes de l'élaboration du PCAET, une communication a été mise en place via les différents canaux disponibles :

- Affichage Decaux (concertation numérique)
- Mise en ligne des documents sur le site de SQY.fr

Le PCAET a également été présenté en staff territorial (réunion des 12 directeurs généraux des services) et en conseil des maires (réunion des 12 maires des communes) afin de permettre à l'ensemble des protagonistes d'avoir connaissance de l'élaboration du PCAET et de comprendre l'importance de l'implication dans ce PCAET tant au moment de l'élaboration que lors de la mise en place des actions sur la période 2019-2024.

Le PCAET a été également mis en lumière lors d'une émission à la télévision locale (19 février 2018), au cours de laquelle M. Houillon (Vice-Président de SQY au développement durable et à la ruralité), Jean-Paul Vanderlinden (Profession à l'UVSQ et directeur adjoint du laboratoire CEARC) et Véronique Houssin (Chef de projet PCAET), ont pu expliquer l'importance de l'implication de tous dans l'adaptation au changement climatique du territoire et la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Les communes se sont également fait relai du PCAET, voir en Annexe.

II. Prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de la réduction de la vulnérabilité du territoire dans les documents cadres et programme d'actions

Plusieurs documents cadres et projets structurants permettent à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de déployer les politiques publiques sur le territoire dans le cadre de ses compétences. Les actions portées par ces documents piliers prennent en compte l'adaptation au changement climatique et la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Il s'agit dans cette partie de présenter la prise en compte de cette thématique par ces documents.

A. PLUs des communes

Sous l'effet de la loi du 13 décembre 2000 dite SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), le plan d'occupation des sols (POS) devient le plan local d'urbanisme (PLU). Ce document de planification pilote le développement de la commune pour une durée pouvant aller de 10 à 15 ans.

Il est constitué de plusieurs éléments : un rapport de présentation (diagnostic), un projet d'aménagement et de développement durables (PADD, pour définir les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune) et un règlement. Le législateur a inscrit le PLU dans une démarche de développement durable. En effet, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) inscrit le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée théorique (10-15 ans).

Le PLU comprend également des Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que l'ensemble des servitudes et informations diverses permettant à chacun de comprendre le droit des sols sur un territoire donné.

À Saint-Quentin-en-Yvelines, les communes de Coignières, Les Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisirs et Villepreux, qui ont rejoint la communauté d'agglomération en 2016, disposent encore de leur propre PLU. Ces documents ont vocation à s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau PLUi à 12 communes soit mis en œuvre. À ce jour, le PLU de Maurepas et Coignières sont en cours de révision.

B. PLUi à 7

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un projet commun qui vise à développer les territoires dans une logique de développement durable. Il élargit le périmètre traité à l'intercommunalité, et à ce titre s'inscrit dans une démarche globale, intégrant les problématiques à l'échelle communale et intercommunale.

Face au contexte national et mondial, et notamment aux problématiques environnementales et économiques, le projet de Saint-Quentin-en-Yvelines (via le PADD du PLUi) est réfléchi pour agir à son échelle en tenant compte des changements et en impulsant les évolutions sociétales, et pour répondre aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains

Les maîtres mots du projet de Saint-Quentin-en-Yvelines sont donc : équilibre, solidarité, attractivité, pérennité et qualité.

Identifiée comme territoire stratégique par la Région et l'État, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines fait aujourd'hui partie de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay et, dans le cadre de l'évolution des intercommunalités, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le premier PLUi de SQY a été voté le 23 février 2017 à sept communes. Un PLUi à 12 communes pourrait être initié dans un futur plus ou moins proche.

Les objectifs du PLUi de SQY sont pluriels et se résument à travers les trois axes de son PADD :

- Pour un territoire multiple et attractif
- Pour un territoire de haute qualité de vie et d'excellence environnementale
- Pour un territoire animé, pratique et facile à vivre

Dans le détail, ces axes ambitionnent :

- D'avoir un territoire vise à renforcer le positionnement régional de l'agglomération comme un pôle majeur attractif pour les entreprises et les habitants
- De proposer un cadre de vie alliant les avantages de proximité de la ville, en facilitant l'accès aux commodités de la ville dans un environnement sain et agréable autour de nombreux espaces naturels
- De renforcer les qualités territoriales pour une vie quotidienne de qualité et limiter les incidences négatives de la ville.

C'est l'orientation 2 qui est la plus en lien avec les objectifs du PCAET en visant à proposer un cadre de vie alliant les avantages de proximité de la ville, en facilitant l'accès aux commodités de la ville, dans un environnement sain et agréable, autour de nombreux espaces naturels.

1. Défi 1 de l'orientation 2 : mettre l'homme au cœur des territoires naturels et urbains de SQY.

Il s'agit d'assurer la qualité de vie en conciliant les enjeux environnementaux et urbains dans un rapport d'enrichissement et non d'opposition. Il vise donc à assurer l'appropriation des espaces et paysages urbains contrastés par les habitants et usagers et à garantir la santé environnementale des populations, sans compromettre la préservation des espaces de nature et de leurs fonctionnalités écologiques. Les espaces protégés dans le cadre de zones Natura 2000, les sites classés et inscrits pour la préservation de l'environnement, et les espaces d'inventaires, tels que les ZNIEFF (Zone Naturelle Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) font à ce titre l'objet d'une attention particulière.

L'une des actions est d'améliorer la santé environnementale des populations.

L'objectif est d'agir sur les modes de construction et sur la place du végétal afin de produire un territoire plus vivable pour ses habitants, au regard des risques et nuisances, ainsi que des effets climatiques sur le court et long termes.

- Mettre à distance les lieux de vie des sources de pollutions et de nuisances, pour en protéger les habitants et les usagers.
- Concevoir le bâti en tenant compte de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels liés à l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes.
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains, pour anticiper les effets du réchauffement climatique, par une attention constante à la place de la végétation et de l'eau en ville.

2. Défi 2 de l'orientation 2 : Adapter le territoire aux changements

Ce second défi vise à assurer la qualité de vie dans le temps, face à la raréfaction des énergies fossiles et aux changements climatiques de grande ampleur attendus, en envisageant notamment, dès leur conception, l'évolution future des espaces urbains et des constructions et en limitant les dépendances énergétiques.

limiter les dépendances énergétiques

Cet objectif rejoint, dans les solutions à mettre en œuvre, l'objectif de protéger la santé des populations par la limitation des pollutions atmosphériques. La concentration des activités et des

logements dans des espaces restreints, à l'opposé de l'étalement urbain, facilite le raccordement aux réseaux de chaleur, de fibre optique...

- Intensifier les pôles urbains et les secteurs les mieux desservis par les transports en commun, pour réduire les besoins en déplacements motorisés et garantir l'équilibre habitat/emploi.
- Améliorer la performance énergétique du parc bâti et favoriser le développement des modes de transport décarbonés, pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de la ville :
 - o par des actions en faveur de la rénovation de l'existant et des exigences fortes sur le neuf,
 - o en favorisant les piétons, cycles et transports en commun, et en agissant sur le stationnement.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables, et leur intégration dans des réseaux de chaleur urbains, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles.
- Assurer à chacun l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment la fibre optique, pour permettre le télétravail et limiter les besoins en déplacement et les émissions locales de gaz à effet de serre.

Orienter la conception des espaces urbains, des bâtiments et les matériaux pour assurer une durabilité maximum

L'objectif vise à se donner les moyens d'un territoire durable (en énergie, en mutabilité et en déconstruction), en sachant la complexité de l'ambition au vu des caractéristiques spatiales d'organisation et des types de bâtis.

- Concevoir des bâtiments et des espaces urbains flexibles, pour permettre leur adaptation aux évolutions des populations, de leurs attentes et besoins futurs encore inconnus.
- Sans remettre en question la mixité à des échelles fines, limiter les opérations trop complexes ou imbriquées, pour faciliter les évolutions futures en évitant des remaniements complets impliquant de multiples acteurs.
- Lever tous les freins à l'utilisation de matériaux locaux, bio-sourcés, réutilisables, recyclés ou recyclables, pour réduire l'impact de leur cycle de vie sur les ressources naturelles et l'atmosphère.

3. Défi 3 de l'orientation 2 : Tendre vers un génie urbain à vocation écologique

Ce troisième défi vise à faire évoluer le développement urbain de Saint- Quentin-en-Yvelines en adaptant les modes-de-faire aux exigences environnementales.

Trois orientations sont retenues : la question de l'assainissement urbain, la gestion des déchets et la préservation des espaces de nature et de leurs fonctionnalités écologiques.

Préserver les espaces de nature et leur fonctionnalité écologique L'objectif est de s'inscrire dans les trames écologiques régionales et locales, avec la volonté d'offrir aux habitants des espaces de nature et de proximité.

- Restaurer les continuums écologiques des vallées et des plateaux, pour faciliter la circulation des espèces entre les cœurs de nature, qui comprennent notamment les zones Natura 2000, et assurer leur conservation. Le PLUi assure la préservation des espaces de pleine nature et des espaces relais en cœur de ville en limitant l'urbanisation possible de ces espaces.
- Restreindre l'accès des personnes à certains espaces naturels, pour assurer la conservation des milieux fragiles nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes.
- Pérenniser les espaces agricoles, pour maintenir les paysages ouverts des plateaux et les lieux de vie et de déplacement de la faune.
- Limiter la possibilité d'extension urbaine à 1,55 % d'augmentation de surface par rapport aux espaces urbains, soit 0,65 % de la surface totale du territoire.

Optimiser le système d'assainissement urbain

Enjeu majeur, l'eau doit participer à la qualité des espaces urbains et être gérée le plus à la source possible, dans une optique territoriale et économique.

- Pérenniser le système d'assainissement pluvial existant et accompagner le développement du territoire par la mise en place d'infrastructures écologiques intégrées au cadre de vie des Saint-Quentinois, par la réhabilitation des bassins de rétention existants et la recherche pour tous les projets d'aménagement de la maîtrise des eaux pluviales le plus en amont possible, conformément aux objectifs fixés par le SDAGE et les SAGE.
- Accompagner le développement de l'agglomération dans la gestion de ses effluents, développer la valorisation d'énergies renouvelables issues de leur transport et de leur traitement et réduire le volume des boues issues du traitement des eaux usées.

Améliorer la performance de la collecte et du tri des déchets

La gestion des déchets est une problématique majeure pour la société, à la fois par l'augmentation constante de leur volume, le gaspillage afférent et leur toxicité potentielle, mais également du fait de la raréfaction des ressources. Il s'agit donc de poursuivre les actions permettant à la fois de réduire, réutiliser et recycler les déchets produits sur le territoire.

- Assurer les conditions d'un tri et d'une collecte des déchets performants et économes, pour limiter les nuisances et pollutions induites, et économiser des matières premières non renouvelables, en prévoyant les espaces nécessaires pour assurer une gestion optimale des déchets.
- Assurer les conditions d'une valorisation sur place des déchets organiques, pour réduire les volumes de déchets à traiter et conserver sur place les matières organiques intéressantes pour les propriétés agronomiques et mécaniques des sols, avec par exemples le compostage de proximité ou la méthanisation à l'échelle de SQY.

Actions/évolutions dans les PLU/PLUi pour une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique et à la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Des emplacements réservés peuvent être intégrés aux PLU/PLUi pour les secteurs identifiés d'installation de zone de phyto-épuration et qui ne sont pas de maîtrise foncière publique. Pour permettre le développement des pistes cyclables, des emplacements réservés peuvent être inscrits dans les PLU/PLUi, le long des secteurs / voies identifiées pour cela mais qui ne sont pas publiques.

La préservation de la biodiversité est permise via les évaluations environnementales / études d'impact des PLU/projets qui permettent d'avoir des éléments qualifiants du territoire, comme la connaissance sur les espèces, les lieux protégés, les espaces de fragmentation, les corridors de déplacements (migrations), etc...

Les PLU identifient dans le cadre de la prise en compte du SRCE et des travaux passés et en cours de la TVB, des espaces d'accueil et de protection pour la faune et donc aussi l'avifaune.

C. Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)

Le PLHi est un document stratégique de programmation globale de la politique locale de l'habitat (d'une durée de 6 ans) : parcs public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Il permet de définir et de programmer les investissements et les actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Il est obligatoire pour les communautés d'agglomération.

Le PLHI comprend 3 grandes parties :

- un diagnostic de la situation communale ou intercommunale (dresser un état des équilibres et déséquilibres du marché immobilier, évaluer les besoins en logements et les espaces à rénover) ;
- un énoncé des principes et des objectifs, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires ;
- un programme d'actions de renouvellement urbain et maîtrise foncière (visant notamment à limiter les effets négatifs en termes de consommation d'espaces agricoles et naturels, d'imperméabilisation des sols, de fragmentation éco-paysagère, et de routes et émissions de gaz à effet de serre).

Le diagnostic du PLHi a été validé, le passage pour vote au conseil Communautaire du document final est prévu au 20 décembre 2018.

Différentes actions en lien avec le PLHi tendent vers les objectifs du PCAET :

1. Une projet de Charte des promoteurs pour un urbanisme négocié

Un projet de charte de partenariat est en cours d'élaboration avec les promoteurs immobiliers, en concertation avec les acteurs publics concernés.

Cette charte vise à garantir la qualité attendue des logements pour les futurs occupants, tout en participant à l'amélioration de l'image du territoire et des processus opérationnels et décisionnels entre communes et EPCI. Intégrée à l'élaboration du nouveau PLH 2018-2023, la démarche doit proposer une procédure claire, lisible et reproductible sur l'ensemble du foncier du territoire.

L'objectif général recherché consiste à ce que les partenaires de l'immobilier résidentiel, en signant cette charte, s'associent à une démarche « morale », afin de respecter les orientations du territoire en matière d'habitat. Cela inclut les actions suivantes :

- Demander aux promoteurs de travailler sur le coût global du bâti ;
- Respecter les objectifs environnementaux : inciter notamment à une labellisation minimale de tous les programmes en « NF Habitat HQE » ;
- La charte fera référence si nécessaire aux cahiers des charges en précisant les orientations architecturales, urbaines et environnementales spécifiques sur le secteur concerné ;
- Promouvoir l'innovation au sein des projets (smart city/Smart Building)

2. Le rapprochement habitat-emploi via une convention cadre action logement

La Convention cadre Action Logement pour la promotion du logement des salariés est la seconde convention de ce type. Elle a été signée le 5 avril 2017 pour une durée de 3 ans. Elle vise à faciliter le rapprochement Habitat-Emploi qui permet de limiter les déplacements et les émissions sur le territoire.

Pour ce faire, elle réalise plusieurs missions :

- analyser les besoins des salariés du territoire ;
- accompagner ces salariés dans leur parcours résidentiel, notamment les salariés en mobilité ou ceux rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement – les jeunes actifs, par exemple ;

- informer les entreprises sur les produits et services d'Action Logement, et promouvoir le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Plusieurs actions sont comprises dans cette action :

- une enquête lancée en décembre 2017 à destination des PME pour mieux connaître et qualifier les besoins en logement de leurs salariés. Il s'agit d'une étude quantitative et qualitative réalisée via des entretiens auprès de chefs d'entreprises ;
- l'installation de permanences d'information au sein de restaurants interentreprises, et l'organisation de forums logements au sein des entreprises ;
- une participation active à la politique de l'habitat (en partenariat avec le PLH, le CIL et l'ANRU) et de la production de logement.

3. Des dispositifs de financement

Le programme « Habiter mieux pour lutter contre la précarité énergétique »

Il a permis à SQY de financer 90 dossiers en 2017 pour les propriétaires occupants, pour un montant total de 45 000 € (soit 500 € par dossier).

Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

Fin 2016, SQY a été retenu dans le cadre de l'appel à projets dit « ITI » lancé par la Région.

L'objectif de ce dispositif « ITI » est d'accompagner des structures franciliennes dans l'utilisation d'un nouvel outil européen visant à faciliter la mise en œuvre de projets adaptés aux spécificités de chaque territoire dans une perspective de développement durable et solidaire et de rééquilibrage territorial : l'investissement territorial intégré (ITI).

L'ITI mobilise à la fois les financements du Fonds européen de développement économique et régional (Feder) et du Fonds social européen (FSE). Cet outil incite les territoires à élaborer des stratégies d'agglomération afin de réduire les disparités socio-spatiales et d'améliorer la cohésion régionale.

Les objectifs posés par SQY dans le cadre de l'ITI sont les suivants :

- Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi ;
- Favoriser les dynamiques de l'inclusion ;
- Investir dans l'éducation et adapter les compétences ;
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Ce projet a déjà permis de financer des travaux de rénovations énergétiques de bailleurs du territoire.

PORTEUR	PROJET	CTE	FONDS	SUB.
Domaxis	Rénovation énergétique de la résidence "Le Parc" à Guyancourt (190 logements)	2 000 000 €	FEDER	665 000 €
Domaxis	Rénovation énergétique de la résidence "Descartes" à Montigny-le-Bretonneux (144 logements)	3 021 550 €	FEDER	554 400 €
OSICA	Rénovation énergétique de la résidence "Stendhal" à Trappes (107 logements)	3 658 789 €	FEDER	642 000 €

2 dossiers supplémentaires ont été proposés pour validation à la Région.

4. Pour un habitat neuf durable

Saint-Quentin-en-Yvelines a signé une convention avec Cerqual (la filiale de l'association Qualitel, qui œuvre pour l'amélioration de la qualité du logement en France, via la certification et l'information du public) le 31 octobre 2017.

L'objet de ce partenariat est de confirmer l'engagement de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans une politique volontaire en faveur d'un habitat durable, en imposant la certification « NF habitat HQE », pour une durée de 3 ans renouvelable, pour toutes les opérations de logements en construction neuve en secteur d'aménagement.

SQY a également souscrit à GISELE (Guide d'information sur les équipements du logement et leur entretien). GISELE vise à proposer des services à chaque étape de la vie du logement, archiver les données patrimoniales et les informations indispensables à la vie de la copropriété et utiles en cas de travaux, offrir des conseils pour l'utilisation et l'entretien des équipements.

La certification permet à la collectivité d'accompagner l'innovation et de répondre aux enjeux des transitions énergétique, environnementale et numérique. Elle permet aussi de délivrer un repère fiable sur la qualité et la performance des logements.

Cette certification atteste de la construction d'un bâtiment durable qui offre une bonne qualité de vie, qui est respectueux de son environnement, énergétiquement et économiquement performant et qui est conçu, construit, géré et utilisé de façon responsable tout au long de son cycle de vie.

Depuis la signature de la convention, 24 opérations observées (étude thermique transmise et complète) représentant 1382 logements, avec une moyenne de 58 logements par opérations.

5. ANRU +

SQY a été retenu dans le cadre de l'appel à projet ANRU+ pour le projet d'intérêt National de Trappes.

Avec le NPRU, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), porteur du projet, et la Ville de Trappes-en-Yvelines ont pour ambition d'accélérer la dynamique de mutation engagée et d'accroître l'attractivité des quartiers afin d'inverser une mauvaise image qui reste attachée à ses habitants.

Le nouveau projet de renouvellement vise entre autre à :

- Diminuer la précarité énergétique, afin d'accroître le pouvoir d'achat des ménages, qu'ils soient locataires du parc privé ou public, et copropriétaires occupants.
- Participer, au niveau local, de l'atteinte des objectifs stratégiques définis à une échelle nationale (transition énergétique, stratégie bas carbone...) et intercommunale (Plan Local de Déplacement, PADD, Projet de Territoire, PCAET...).
- Favoriser de nouvelles méthodes de collaboration avec les entreprises du territoire via le Club Climat Énergie de SQY.

L'ambition de SQY est de construire un projet systémique, partenarial et co-construit avec les habitants, partant des usages et des besoins, et visant une meilleure attractivité et l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle.

Trois grands thèmes seront approfondis dans le cadre des études inscrites au Protocole de Préfiguration, avec l'ambition de produire un quartier de renouvellement urbain « Bas Carbone » :

- Axe I : Réduire les freins à la mobilité et rechercher des solutions innovantes pour rapprocher les habitants du QPV, des emplois.

- Axe 2 : Mettre en œuvre des procédés constructifs innovants, afin de réduire les coûts de construction, entrer dans une logique de circuits courts, et inscrire le projet dans la stratégie nationale bas carbone.
- Axe 3 : Définir et mettre en œuvre une stratégie énergétique visant une diminution de la consommation énergétique, une diversification et une mutualisation des sources d'énergie à l'échelle du quartier.

D'autres axes de réflexion sont pour le moment moins mûrs, mais pourront être approfondis dans le cadre des études du protocole de préfiguration. Il s'agit du développement de l'agriculture péri-urbaine et des circuits courts, de l'adaptation au vieillissement ou encore de la prise en compte de la santé dans l'aménagement urbain (action faisant actuellement l'objet de réflexions avec l'Institut de Promotion de la Santé de SQY).

D. Plan local de déplacements (PLD)

Le Plan Local de Déplacements (PLD) constitue le cadre de la politique de mobilité menée au sein de l'agglomération de SQY. Il décline à l'échelle de SQY le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France approuvé par la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités.

Le document définit les principes d'organisation des déplacements de personnes et du transport des marchandises, de la circulation et du stationnement.

Il vise à faciliter la mobilité des habitants, salariés et visiteurs du territoire dans le respect de l'environnement et de la santé de chacun.

La vision à long terme développée dans le PLD permet :

- de porter les besoins de l'agglomération en matière de transport ;
- de garantir la cohérence des projets de transport/urbanisme/développement économique en constituant la thématique mobilité du projet de territoire ;
- d'assurer la cohérence entre la politique régionale et la politique locale de déplacements.

Le PLD décline la stratégie régionale d'organisation des déplacements définie dans le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France. Ce dernier intègre les engagements de la France à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports d'ici 2020 pour revenir au niveau de 1990. Il se donne ainsi pour objectifs de diminuer le volume de déplacements automobiles de 2%, d'augmenter le volume de déplacements en transport en commun de 20% et de modes actifs (marche, vélo) de 10% dans un contexte d'augmentation de la demande de déplacements globale de 7%.

Afin de contribuer à l'objectif régional, le PLD s'articule autour de six axes :

- rendre les transports collectifs plus attractifs ;
- favoriser les modes actifs ;
- agir sur la circulation automobile ;
- mettre en place une politique de stationnement à l'échelle de l'agglomération ;
- organiser les flux de marchandises ;
- communiquer, informer et former efficacement l'ensemble des publics.

1. Renforcer l'accessibilité de l'agglomération de SQY

L'amélioration de l'accessibilité de Saint-Quentin-en-Yvelines est une nécessité pour favoriser son attractivité : c'est pourquoi les pouvoirs publics se sont engagés à rénover leurs réseaux de transport. Cette politique passera par une amélioration de l'offre ferroviaire actuelle : la réduction des temps de parcours depuis et vers les pôles structurants, l'amélioration des fréquences, des amplitudes horaires et la régularité des lignes existantes (lignes N et U et RER C), l'arrêt des TER Centre en gare de Saint-Quentin-en-Yvelines, le prolongement du RER C jusqu'à Coignières.

Afin de favoriser les déplacements internes au sein du territoire, SQY veut rendre son réseau de bus plus performant. Cela passera par la hiérarchisation et la restructuration du réseau, le développement de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) pour un service plus rapide et plus régulier, l'intégration de nouveaux services complémentaires innovants (par exemple Transport à la Demande (TAD), navettes autonomes, covoiturage, etc.).

2. Renforcer l'attractivité des transports en commun

En moyenne, 15 % des déplacements « tous motifs » des Saint-Quentinois sont réalisés en transports en commun : il convient de renforcer ces modes de déplacement.

Pour améliorer ces parts modales, l'agglomération s'est lancée depuis 2016 dans la restructuration de son réseau de bus à l'échelle des 12 communes.

Dans ce cadre, SQY a mené une vaste enquête pour mieux prendre en compte les attentes des riverains et usagers. Ce travail de diagnostic a contribué à jeter les bases du scénario de restructuration adopté en mai 2017 par les élus.

Pour la première fois, le réseau de bus saint-quentinois est largement restructuré. La première phase débute en septembre 2018 et fournit une offre plus attractive (avec présence de bus électriques).

Ces dernières années, plusieurs lignes interurbaines ont bénéficié de renforts :

- ligne Express 12 (créée en septembre 2016) ;
- ligne 475 reliant Saint-Quentin-en-Yvelines à Paris Porte d'Orléans : nouveaux renforts conçus sur cette ligne dont la fréquentation plus que doublé en trois ans ;
- ligne 15 reliant le secteur de la Clef-Saint- Pierre (Élancourt) à Saint-Cloud : plus grande amplitude de fonctionnement (horaires élargis, réduction de la période d'été) depuis mi-2017.

En janvier 2018, d'autres liaisons sont également renforcées à la suite des dossiers élaborés en 2017 :

- la ligne 5 (Les Mesnuls / gare de SQY Montigny-le-Bretonneux) bénéficie d'une augmentation du nombre de courses. Plus de correspondances avec la ligne 7 sont prévues pour mieux relier les usagers du secteur à la gare de Plaisir-Grignon ;
- la ligne 51 (Gare de SQY Montigny-le- Bretonneux / Le Chesnay Hôpital Mignot) est renforcée en semaine par la création de 15 courses quotidiennes supplémentaires, une amplitude horaire élargie et une augmentation des fréquences.

3. Améliorer la diversification des mobilités

La croissance urbaine de SQY s'est donc faite autour de pôles qui n'étaient pas traversés par les grands axes de circulation. Ce découpage assure un calme relatif aux quartiers d'habitation, par ailleurs encadrés de voiries efficaces. Cette organisation est toutefois préjudiciable à la perméabilité des espaces urbains. Elle augmente les distances à parcourir et renforce le sentiment d'uniformité du territoire. C'est pourquoi SQY s'est engagé à mener une action de renforcement des liens entre les différents quartiers du territoire.

SQY souhaite développer et renseigner sur les différents modes de déplacements, et proposer des services supplémentaires de mobilité durable afin de :

- renseigner les voyageurs sur le territoire et sur l'ensemble de l'offre alternative à la voiture individuelle (Agence de la mobilité située en gare de SQY-Montigny-le- Bretonneux, Semaine Européenne de la Mobilité, expérimentation d'un calculateur d'itinéraires multimodal, etc.) ;
- faire le lien avec d'autres services : à côté de l'agence de mobilité, la vélostation est ouverte depuis le 14 décembre 2017 et offre un service « trois en un » (offre de location, consigne fermé, atelier de maintenance vélos ouvert à tous).
- accompagner les initiatives pour faciliter le transport des salariés, habitants et étudiants (aide et conseils, animations, formation). En 2017, les démarches de plans de déplacement se sont poursuivies sur les 5 secteurs, et un sixième secteur est en train d'être créé (fin 2018). Les informations sur les modes alternatifs à la voiture particulière sont communiquées à travers les forums d'accueil des nouvelles entreprises, les forums étudiants, la Semaine Européenne de la Mobilité, etc.
- permettre de développer un réseau de liaisons entre les quartiers en s'appuyant sur le réseau de cheminements actifs qui irrigue déjà le territoire et en traitant les discontinuités créées par les grandes voies qui encerclent ces quartiers.

4. Des espaces multimodaux

La voiture est le mode de transport favori des Saint-Quentinois. Afin d'atténuer ce phénomène, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a entrepris de favoriser le stationnement des véhicules motorisés et des vélos. Elle a également aménagé des arrêts de bus et des infrastructures nécessaires aux transports collectifs « lourds ».

Cette politique passe par la recomposition des pôles d'échanges de La Verrière et de SQY-Guyancourt, et soulève d'importants enjeux de mobilité et de développement durable. Pour

accompagner les démarches entreprises, des études ont été nécessaires. Le contrat de pôle de La Verrière, négocié en 2017, a abouti à un plan d'actions d'un montant de 15 millions d'euros. La signature de ce contrat devrait intervenir au premier semestre 2018 pour laisser place ensuite aux phases de chantiers (nouvelle gare routière, P+R, circulations douces...).

5. Un schéma directeur vélo

Stationnements Vélos :

SQY veut créer de nouveaux stationnements et améliorer les installations existantes. Avec l'ouverture de la vélostation en gare de SQY-Montigny-le-Bretonneux (décembre 2017), ce sont désormais trois gares de l'agglomération qui sont équipées de consignes Véligo.

Aménagement d'itinéraires cyclables :

Le Schéma directeur cyclable vise à créer un réseau sécurisant, maillé et continu reliant entre eux les principaux pôles de vie et équipements de niveau communautaire. Les itinéraires cyclables ont été priorisés et définis avec la Région Île-de-France. SQY a également procédé ces dernières années à d'importants efforts d'investissements sur le réseau cyclable. À venir pour 2018 : la liaison Magny-Voisins-Montigny, et la piste Elancourt/ Trappes par le Boulevard Malraux.

Mise en œuvre de services vélos (Vélostation)

Location, ateliers de réparation... Ces services sont regroupés dans une « vélostation », inaugurée en 2017 à la gare de SQY. On y trouve 150 vélos classiques, 10 électriques et 10 pliants disponibles pour le grand public. 230 places en consignes sécurisées sont ouvertes à la location.

Cartographie

Une carte des pistes et liaisons cyclables pour le périmètre des 12 communes de SQY a été réalisée en 2017 (diffusée notamment lors de la Semaine Européenne de la Mobilité).

Itinéraires pédestres

Les cartes des itinéraires pédestres indiquent l'ensemble des commerces et lieux d'attraction se trouvant à 20 minutes à pied maximum autour d'un site/d'une entreprise. Ils permettent aux salariés de mieux profiter du territoire, et renforcent l'attractivité de l'offre commerciale de proximité. Ces plans ont été réalisés pour la plupart des secteurs PDIE : Technocentre-Mérantais, Clef-de-Saint-Pierre/Pissaloup, Saules-Sangliers, Centre et Val Saint-Quentin.

6. Plans de déplacements Inter-entreprises

Le PDIE (Plan de Déplacements Inter-Entreprises) correspond à une démarche concertée au niveau d'une zone d'activités économiques. Son objectif est de favoriser les déplacements des salariés et de réduire la pollution liée au trafic routier en favorisant les solutions de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

Depuis 2009, dans le cadre d'une démarche partenariale SQY, CCI Versailles-Yvelines et Deltas-SQY, 5 PDIE ont été mis en place, permettant d'améliorer les déplacements de 50 000 salariés.

Les résultats sont concrets, avec le renforcement de l'attractivité des transports collectifs. L'amélioration de l'offre de bus desservant les secteurs des PDIE se traduit par le renfort de lignes, la créations d'arrêt de bus, la modification de tracés, l'adaptation d'horaires, la création de lignes interurbaines.

Il est à noter que la fréquentation des lignes de bus augmente lorsque l'offre est construite en fonction des besoins exprimés par les salariés.

Les PDIE s'est également :

La rationalisation de l'usage de la voiture individuelle :

- Promotion du covoiturage avec la création de 56 places de covoitureurs en 2014 contre 0 en 2009.
- Promotion de l'autopartage avec 1576 véhicules en autopartage en 2014 contre 0 en 2009.
- Remplacement des véhicules des flottes automobiles des entreprises moins polluantes : 106 véhicules électriques en 2014 contre 0 en 2009.
- Promotion de l'éco-conduite avec 3628 salariés ayant bénéficiés d'une formation à l'éco-conduite en 2014 contre 1020 en 2009.

Le renforcement de l'usage des modes de circulation « douce » et « active »

- Création de place de vélos en entreprises : 250 en 2010 et 550 en 2014
- Aide des entreprises pour l'achat d'un vélo électrique par les salariés : 0 en 2010, 2 en 2014.

La rationalisation des déplacements professionnels :

- Accord d'entreprise pour la mise en place du télétravail : 2 en 2010, 7 en 2014.
- Rapprochement habitat-emploi : Mise en place de forums logement, d'un guide du salarié « logement mode d'emploi », ...

La démarche des PDIE de SQY a reçu deux récompenses : prix européen des PDIE en 2010 et le trophée de la mobilité en 2015.

E. Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé cohérents et adaptés aux besoins des habitants à l'échelon local.

Le premier Contrat Local de santé (CLS) de SQY, signé en décembre 2011 avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Préfecture, arrive à son terme en 2017.

Cette démarche traduit la politique volontariste de SQY, laquelle ne s'est jamais démentie tout au long de ces six dernières années, notamment en termes d'approche novatrice de la santé (portage par une intercommunalité de la politique de santé), de sensibilisation aux déterminants de la santé, de montée en compétence des professionnels et bénévoles du territoire selon une méthodologie d'empowerment (travail en réseau, etc.).

Le CLS 1 a été élaborée autour de 5 axes, le 5ème étant : Réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement.

Dans ce cadre, L'IPS est pilote des actions relatives à qualité de l'air extérieur et qualité de l'air intérieur.

- Volet professionnels : • Sensibiliser les professionnels (bailleurs, travailleurs sociaux, développeurs habitat, professionnels du bâtiment, etc.)
- Volet habitants : • Création de la mallette « la famille bon air® » et diffusion auprès de 100 partenaires ; • Sensibilisation via des ateliers : 1 500 habitants en ont bénéficié ; • Expérimentation du dispositif « Conseiller Médical en Environnement Intérieur » porté par la Mutualité Française : 40 visites-diagnostics.

Le CLS 1 a permis d'impulser cet axe qui a eu des difficultés à se mettre en œuvre (démarche innovante encore peu intégrée dans les pratiques professionnelles, actions souvent chronophages, clés de financement des actions parfois peu stabilisées) mais qui apparaît comme légitime aujourd'hui

- Évolution vers la notion de « protection du cadre de vie » et vers davantage de transversalité
- Axe du CLS 1 permettant de légitimer la transversalité : expertise santé dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), l'agenda 21, le PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal, etc.)
- Développer de nouvelles thématiques : nuisances sonores et risques auditifs, mobilités douces, aménagement urbain, pollutions olfactives...

Le CLS 2 (2018- 2024) a été signé le 6 juin 2018. Pour son élaboration, l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la santé : communes, associations, institutions telles que la CPAM, le conseil départemental, le Centre hospitalier de Versailles, l'UFR des Sciences de la Santé de l'UVSQ et les partenaires sanitaires locaux incontournables tels que le Centre hospitalier de la MGEN ou l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien.

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines fait aujourd'hui face à de nouveaux défis de santé qui détermineront les orientations du futur CLS : le vieillissement de sa population, les inégalités d'accès aux soins et l'augmentation des maladies de longues durées.

Dans le CLS2, une fiche spécifique fait le lien avec le PCAET.

Il s'agit de la Fiche action 15 : réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement : mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en lien avec le PRSE Voir fiche action détaillée. Les questions de santé en lien avec l'environnement prennent toute légitimité ici (santé logement, bruit, aménagement).

SQY porte un PCAET où les questions de santé environnementales sont largement abordées et transversales. L'IPS jouera un rôle d'expert auprès d'instances (PLUI, PLH (Programme local de L'Habitat)...). Certains sujets tels que l'urbanisme favorable à la santé, qui sont éminemment transversaux seront abordés (par exemple : couverture de la RN10).

F. Environnement, biodiversité et patrimoine

1. Trame verte et bleue

Afin de pouvoir développer une stratégie écologique cohérente sur l'ensemble du territoire, préserver et renforcer ses qualités, Saint-Quentin-en-Yvelines a effectué plusieurs études permettant de définir la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle de son territoire.

Voyant son territoire élargi en 2016 (12 communes), il est aujourd'hui nécessaire d'étendre la qualification connue de la trame verte et bleue (TVB) au nouveau périmètre.

En 2017, une nouvelle étude a été lancée, financée pour partie par le Conseil Régional d'Île-de-France. Etendue aux 5 nouvelles communes entrantes en 2016, elle les intègre dans la réflexion d'ensemble tout en mettant à jour les besoins sur les 7 communes historiques, ceci pour :

- déterminer les différents éléments constituant la TVB sur le territoire étendu de Saint-Quentin-en-Yvelines, analyser les données recueillies, identifier les fonctionnalités écologiques et les services écosystémiques ;
- définir des propositions d'évolution à travers un plan d'action tenant compte des enjeux de la TVB et de ceux du développement territorial global, dans une démarche de concertation globale ;
- assurer la cohérence avec les documents de normes supérieures (SRCE, SDRIF, etc.) et doter SQY des outils nécessaires pour un développement respectueux de la TVB. Ces derniers devront ainsi alimenter les documents d'urbanisme (PLU, PLUi), donner des orientations à respecter dans le cadre du projet de territoire, des opérations d'aménagement ou autres projets de développement.

L'étude actuellement lancée a pour but de mettre à jour les connaissances du territoire, afin de permettre à SQY de préserver, restaurer voire améliorer sa trame verte et bleue. Basée sur les 12 communes, elle orientera les différents projets, et tiendra également compte d'un rayonnement dépassant le territoire de l'agglomération.

Les PLU identifient dans le cadre de la prise en compte du SRCE et des travaux passés et en cours de la Trame Verte et Bleu, des espaces d'accueil et de protection pour la faune et donc aussi l'avifaune. Grâce au travail sur la TVB complété avec l'occupation verte et bleue à la parcelle, les réflexions sur les coefficients de biotope peuvent être objectivées avec des données précises. C'est une démarche qui va aussi dans le sens de lutter contre le réchauffement climatique en favorisant les îlots de fraîcheur et repensant l'aménagement de l'espace public vers plus de vert utile.

2. Charte de la biodiversité

Saint-Quentin-en-Yvelines adhère aux préconisations de la Région Île-de-France en matière de biodiversité depuis plusieurs années : pour ce faire, elle vient de signer la Charte Régionale de la Biodiversité.

SQY est devenue signataire de la Charte Régionale de la Biodiversité en 2017. Ce document formalise la volonté des signataires de faire connaître, de préserver, de restaurer et de gérer la biodiversité dans ses milieux naturels. Elle s'inscrit dans la continuité de la Charte Régionale de la Biodiversité et les Milieux Naturels signée par SQY en 2010.

À la lumière de cette charte, l'agglomération a ainsi défini son « Plan d'actions en faveur de la Biodiversité » (en ligne sur le site internet www.chartebiodiversite-idf.fr dédié à la Charte), à savoir la liste des actions déjà réalisées, mais aussi celles qu'elle s'engage à mettre en place d'ici les trois années à venir (uniquement à hauteur de son périmètre de compétence, chaque commune demeurant libre de s'engager à son tour sur ses espaces en gestion). Parmi les 41 engagements déclinés en 176 actions prédéfinies de la Charte, 72 sont d'ores et déjà réalisées par Saint-Quentin-en-Yvelines et 15 doivent être réalisées dans les 3 ans.

Un grand nombre de ces actions reste toutefois à étendre au périmètre élargi en 2016 et l'agglomération doit poursuivre sa démarche d'extension et d'homogénéisation sur son territoire.

La charte régionale de la biodiversité formalise la volonté des acteurs de la région Île-de-France de faire connaître, de préserver, de restaurer et de gérer la biodiversité ainsi que les milieux naturels régionaux. Elle constitue le cadre des actions qui seront engagées sur le territoire régional, et s'adapte à la réalité des compétences reconnues à chaque collectivité. Les engagements pris par SQY correspondent à des actions à mettre en œuvre dans une logique d'amélioration et de mise en place progressive.

3. Conception, valorisation et entretien du patrimoine

Les services de Saint-Quentin-en-Yvelines intègrent les espaces verts et naturels dans les projets d'aménagement : en 2017, plusieurs études préalables ont été menées afin d'orienter les projets.

Dans le cadre du curage et de la renaturation partielle des 3 bassins du territoire (Les Gravier à Voisins-le-Bretonneux, La Muette à Elancourt, La Nouvelle Amsterdam à Elancourt) l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a lancé une série de diagnostics écologiques. D'autres suivront en 2018 dans le cadre d'un plan global de réhabilitation des bassins.

Plusieurs aménagements ont été pensés pour répondre aux besoins techniques, à ceux de la population, mais aussi à ceux de l'environnement avoisinant. Des accès pour les personnes à mobilité réduite sont régulièrement ajoutés, des noues sont préférées pour la gestion des eaux pluviales (projet Hauts-du-Moulin à Villepreux), pour la faune locale des plantations de fruitiers (Vélodrome à Montigny-le-Bretonneux, de vivaces (Place de la Grammaire à Guyancourt), d'aromatiques et de mellifères (Mail de la Grande-Île à Voisins-le-Bretonneux). En outre, des boisements complémentaires ont été prévus (projet Parc Centre-Ville à Guyancourt).

Ces projets autour de l'eau et des bassins doivent aussi permettre d'améliorer la qualité écologique globale de ces milieux et de la trame bleue à travers le travail sur les espaces verts et la végétation choisie. Une étude de vérification de la pollution des terres avant leur évacuation pour chantier a également été effectuée (avenue Nicolas-About à Montigny-le-Bretonneux). Ces projets se font en lien avec le PCAET, les PLU locaux, et le PLUi.

Depuis plusieurs années, les services de Saint-Quentin-en-Yvelines assurent au quotidien une gestion durable des espaces verts et naturels.

Ainsi, la pratique de gestion en « zéro-phytosanitaire » est appliquée depuis 2008, laissant place à la végétation spontanée. Certaines emprises foncières sont laissées en friches naturelles. Les arbres, sauf alignements particuliers bordés de façades, sont laissés en port libre. Une gestion en taille douce est mise en œuvre si nécessaire ou pour raison de sécurité.

Par ailleurs, les déchets végétaux ne sont plus évacués en centres spécialisés, les tontes sont laissées sur place et les tailles broyées pour être utilisées en paillage. Afin de maintenir la biodiversité végétale, les plantations accueillent différentes variétés d'espèces locales et européennes diversifiées, avec des productions de fleurs et de fruits étalées dans l'année. Cela permet à la biodiversité animale de se maintenir, trouvant refuges, nourriture et habitats pour se reproduire.

Une attention particulière a été portée pour limiter l'appauvrissement des sols, avec : une augmentation des surfaces de paillage (Allée de Pizan à Guyancourt, bassin de la Sourderie et terre-plein D36 à Voisins-le-Bretonneux) et un choix des plantations selon leurs effets sur le sol (Maison de l'étudiant à Guyancourt). Les chantiers d'entretien comprennent une demande d'« amendement organique », qui permet d'améliorer la qualité des sols (voie Jean Moulin à Magny-les-Hameaux). De plus, un travail du sol spécifique est programmé pour les sols fatigués (Grand Mail à Maurepas).

Cette action est étroitement liée à la mise en œuvre du PCAET, des PLU locaux, du PLUi et du projet de territoire.

4. Charte de l'arbre

Saint-Quentin est occupé à 60 % par des espaces verts. Les arbres y ont une place importante et constituent un patrimoine jeune mais déjà riche (43 000 arbres ont été plantés le long des rues), qui nécessite de l'attention et une réflexion sur le long terme.

C'est pourquoi l'agglomération s'est dotée d'une « charte de l'arbre ». Ce document comporte cinq engagements, objectifs concrets pour permettre à l'arbre de s'enraciner sur notre territoire.

- **Aménagement** : il faut respecter les arbres en place en les intégrant dans les projets architecturaux et d'aménagement, et éviter de les endommager lors des chantiers.
- **Réussir l'arbre dans le projet** : anticiper la croissance de l'arbre, de son enracinement comme de sa frondaison, dans les projets d'aménagement.
Aujourd'hui, faute de réflexion en amont, des arbres plantés il y a trente ans endommagent des trottoirs, des pistes cyclables et touchent des façades, et il peut devenir nécessaire de les abattre.
- **Entretien** : une politique de développement durable du patrimoine arboré consiste à programmer et coordonner les interventions pour limiter les coûts d'entretien, mais aussi à soigner les arbres les plus fragiles.
- **Sécurité et suivi** : le bon développement des espaces arborés passe par la planification du renouvellement, la « dé-densification » des arbres plantés trop près les uns des autres, et par une veille des situations sensibles.
- **Animation locale** : la place de l'arbre dans la ville doit faire l'objet d'une concertation avec les habitants et d'actions de sensibilisation. Cette vision de l'arbre dans la cité évoluera au fil du temps, des besoins et des attentes. Elle permettra d'anticiper la ville des décennies à venir et de transmettre un patrimoine végétal de qualité aux générations futures.

Il est à noter qu'en 2017, l'agglomération a créé un poste dédié au patrimoine arboré. Il est chargé des replantations en place d'arbres morts ou malades (Allée de Pizan à Guyancourt, Grand Mail à Maurepas, Allée du Temps perdu à Plaisir), ainsi que de nouvelles plantations venant renforcer la trame verte arborée (Etang du Val Favry à Coignières, fruitiers à la Maison de l'étudiant à Guyancourt).

G. SDAL (Schéma Directeur de l'Aménagement Lumière)

La mise en lumière d'une ville doit contribuer au renforcement de son attractivité, de la diminution de sa pollution lumineuse tout en lui permettant de contrôler sa facture énergétique.

La maîtrise de la consommation d'énergie est une priorité pour SQY. Un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière est en cours d'élaboration en 2018 dont la baisse de la consommation d'énergie est un des objectifs prioritaires. Actuellement, chaque remplacement de matériel est l'occasion de l'équiper d'un système d'abaissement de puissance de 22h à 6h du matin. De même, lors des réalisations nouvelles, des luminaires à LED sont systématiquement mis en place.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) est un document de référence qui structure la politique de gestion et d'aménagement en matière d'éclairage public à l'échelle du territoire. Il est aussi important notamment pour la vie nocturne des oiseaux et la préservation de la faune avec les trames noires. Celle-ci, devrait être mise en œuvre en parallèle de l'élaboration de la Trame Verte et Bleu pour permettre la diminution de la luminosité la nuit et favoriser les espaces refuges noirs la nuit pour les oiseaux.

Il concerne les 12 communes de la communauté d'agglomération et vise à répondre à des enjeux économiques, énergétiques, de développement durable (inclure les nouvelles technologies, limiter le nombre de points lumineux) et de qualité de vie des Saint-Quentinois (limitation des nuisances et pollutions lumineuses, préservation des continuités bleues et vertes).

Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Définir le niveau de service rendu à l'utilisateur,
- Optimiser et maîtriser les coûts de maintenance et de gestion du parc d'éclairage public (réaménagement des espaces publics et rénovation des secteurs dégradés),
Guider SQY vers la création d'ambiances nocturnes à différentes échelles,
- Amorcer la réflexion sur la Smart city.

L'année 2017 a été marquée par le lancement d'une démarche partagée et collaborative avec les communes (mars), suivie par le déroulement de trois ateliers thématiques concernant le juste éclairage, l'éclairage en tant qu'élément de paysage urbain et l'éclairage comme support de la Smart City. En parallèle a eu lieu la préparation du marché d'audit patrimonial et son lancement.

L'audit patrimonial est en cours, l'échéance de cet audit est le 15 septembre 2018. Le livrable sera transmis d'ici la fin de l'année, dès lors l'assistance à maîtrise d'ouvrage pourra donner une estimation du coût de la rénovation du patrimoine (vétuste et énergivore principalement).

Impacts Amélioration

	Citoyenneté	Solidarité	Qualité de vie	Résilience	Autonomie / Efficience énergétique	Réduction des GES	Attractivité	Développement Economique	Emploi	Biodiversité	Qualité de l'eau	Qualité de l'air
PLUs des communes												
PLUi à 7												
Mettre l'homme au cœur des territoires naturels et urbains de SQY.			X	X						X		X
Adapter le territoire aux changements			X			X	X					X
Tendre vers un génie urbain à vocation écologique			X	X						X		
Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)												
Charte des promoteurs pour un urbanisme négocié		X	X	X			X			X		
Le rapprochement habitat-emploi via une convention cadre action logement		X				X	X		X			X
Des dispositifs de financement		X	X		X		X					
Pour un habitat durable			X		X	X						
ANRU NPNRU	X	X	X		X	X			X			
Plan local de déplacements (PLD)												
Renforcer l'accessibilité de l'agglomération de SQY			X			X	X					X
Renforcer l'attractivité des transports en commun			X			X	X					X
Améliorer la diversification des mobilités	X		X			X	X					X
Des espaces multimodaux							X					X
Schéma directeur vélo			X			X						X
Plans de déplacements Inter-entreprises			X			X	X					X

	Citoyenneté	Solidarité	Qualité de vie	Résilience	Autonomie / Efficience énergétique	Réduction des GES	Attractivité	Développement Economique	Emploi	Biodiversité	Qualité de l'eau	Qualité de l'air
Contrat Local de Santé (CLS)	X	X	X									X
Environnement, biodiversité et patrimoine												
Trame verte et bleu			X				X			X	X	
Charte de la biodiversité										X	X	
Conception, valorisation et entretien du patrimoine			X	X						X	X	
Charte de l'arbre	X		X	X						X		
Schéma Directeur de l'Aménagement Lumière (SDAL)			X		X					X		

Fiches Programme d'Actions

	Citoyenneté	Solidarité	Qualité de vie	Résilience	Autonomie / Efficience énergétique	Réduction des GES	Attractivité	Développement Economique	Emploi	Biodiversité	Qualité de l'eau	Qualité de l'air
FP1 : Créer un Eco-Laboratoire de la transition écologique à SQY	X											
FP2 : Mobiliser les Saint-Quentinois	X	X	X	X								
FP3 : Élaborer un Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine de SQY (EPCI) (Bâti et Flux)	X	X	X	X								
FP4 : Amplifier l'utilisation de la plateforme de rénovation énergétique RePerE Habitat		X	X	X	X	X	X					
FP5 : Promouvoir la démarche "Bâtiments durables franciliens" pour les rénovations			X	X		X	X					
FP6 : Co-construire et animer le programme d'actions de déploiement des ENR&R à horizon 2030				X	X	X	X	X				
FP7 : Développer les filières de la Transition Énergétique					X		X	X				
FP8 : Développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural			X				X	X				
FP9 : Valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement			X			X		X				
FP10 : Intégrer les produits locaux dans l'alimentation des Saint-Quentinois						X		X				X
FP11 : Planter et accompagner les structures de l'Economie Circulaire ou de Proximité		X					X	X	X			
FP12 : Développer l'Écologie Industrielle et Territoriale sur le territoire						X	X	X	X			
FP13 : Essaimer l'agriculture urbaine citoyenne sous ses différentes formes	X	X	X	X		X				X	X	X
FP14 : Préserver et développer les espaces de biodiversité du territoire	X	X	X	X		X				X	X	X
FP15 : Mettre en place des zones de Phyto-Epuration			X							X	X	
FP16 : Transformer à la source les déchets organiques	X		X							X	X	
FP17 : Favoriser la marche au quotidien	X		X		X	X						X
FP18 : Intégrer les modes doux dans les déplacements quotidiens			X			X	X					X
FP19 : Intégrer les déplacements doux dans l'activité professionnelle			X			X	X					X
FP20 : Plan de Déplacement d'Administration (SQY)			X		X	X						X
FP21 : Réduire la vulnérabilité au risque "effet d'îlot de chaleur urbain"	X	X	X				X					

III. Dispositif de suivi - Eco-Laboratoire Saint-Quentinois de Mobilisation et d'Observation (ESQYMO)

Le PCAET de SQY a été élaboré de façon participative depuis son lancement (concertation numérique, conférence d'information, atelier de définition de la stratégie, ateliers d'élaboration du programme d'actions) avec les acteurs du territoire.

Il s'agit via cette plateforme de continuer à favoriser cette participation et de faire du PCAET un outil pour que le territoire puisse atteindre les objectifs donnés par le SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Energie).

Cette plateforme constitue la première fiche action du PCAET. Elle permettra également, à travers un comité consultatif, d'intégrer les partenaires à la gouvernance de la plateforme et de les fédérer autour du PCAET.

L'agglomération de SQY, accompagnée par l'ALEC SQY, met en place la plateforme ESQYMO = Eco-laboratoire saint-quentinois de Mobilisation et d'Observation. Espace de partage et d'échanges ; elle a vocation à suivre le PCAET, à partir de 4 outils dédiés :

- Un **observatoire local** destiné de recueillir l'ensemble des données territoriales utiles au PCAET, à partir de l'observatoire régional ROSE, en agrégeant les données locales, permettant à terme d'en faire un outil de prospective et de planification (thermographie aérienne, Etudes PCAET, données fournisseurs d'énergie, ...).
- Un **observatoire du PCAET**, permettant de suivre l'avancement du Plan Climat, la réalisation et l'évaluation des actions et de ses indicateurs. Il permettra également aux acteurs du Plan de s'impliquer plus facilement et durablement. Il valorisera les actions existantes (nombreuses) mises en place sur le territoire.
- Une **interface collaborative**, à travers laquelle les acteurs et volontaires pourront, plébisciter des actions ou en proposer de nouvelles (avant publication les propositions seront validées par un modérateur SQY). Cette dernière s'appuiera sur les deux observatoires précités pour permettre une implication adaptée des acteurs. Exemples : Nancy et Orléans Métropole.
- Un **comité consultatif multi-partenarial** qui intégrera la gouvernance du PCAET et permettra d'impliquer les acteurs du territoire. Il regroupe les partenaires et participants. Il se réunit régulièrement (trois fois par an en moyenne) et permet la validation de contributions via le module participatif (Contributions), actions qui seront alors intégrées au sein de Fiches Projets une fois retravaillée.

La plateforme sera inaugurée lors de la soirée de lancement du PCAET (décembre 2018).

Enjeux :

Faire du PCAET un plan vivant et non uniquement un document répondant à une obligation

- Donner l'opportunité aux usagers de proposer de nouvelles actions et de pouvoir les voir intégrer au PCAET dans le cadre d'une vision de démocratie participative
- Pouvoir transmettre des informations/des données de façon indépendante (sans bureau d'études) régulièrement ou à la demande pour répondre à des besoins/attentes de services communaux ou intercommunaux ; et également pour communiquer auprès des usagers (thermomètre des consommations énergétiques du territoire, comparaison entre différentes années, ...)

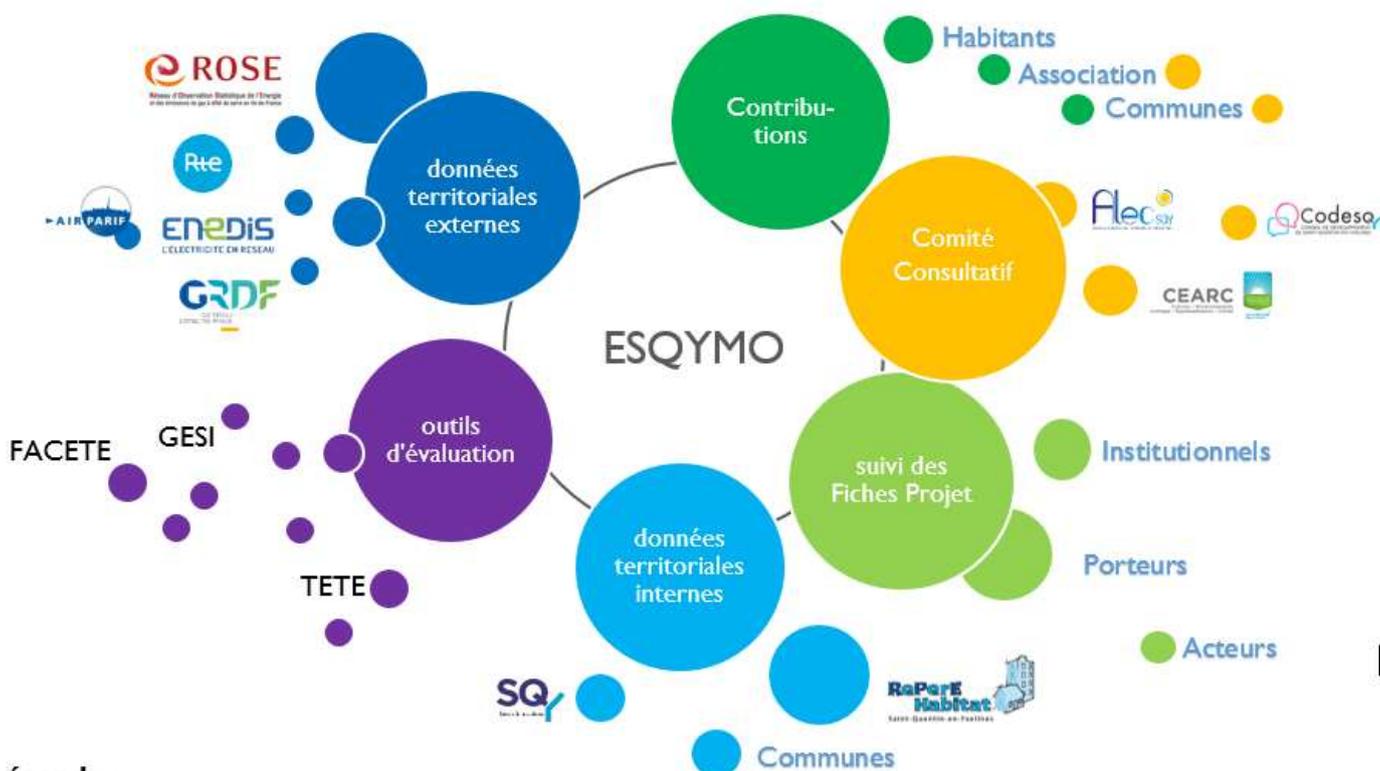
- Développer la participation de tous et l'action de tous
- Valoriser les actions existantes et les déployer le plus largement possible sur le territoire
- Impliquer de nouveaux acteurs, de nouvelles actions

Organisation Plateforme :

ESQYMO est :

- Matérialisé par une plateforme web permettant :
 - o Le suivi des fiches projets et actions du PCAET
 - o De proposer et contribuer au PCAET par de nouvelles actions
 - o De consulter les données territoriales
- L'outil de suivi du PCAET, à ce titre, il doit intégrer l'ensemble des critères des Fiches Projets, sous forme d'une base de données. Les éléments de cette base de données sont fournis en annexe I.
- Se décline en plusieurs modules, assurant chacun un rôle. Les acteurs, partenaires et outils présent au sein de la plateforme gravitent autour des différents modules.

Modules, acteurs (non exhaustifs) et fonctionnalités (non exhaustives) d'ESQYMO :



Légende :

Communes : acteur
FACETE : Outil